

**Version 1
Le 28 février 2018**

**ÉNONCÉ
DES
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES
MISES À NIVEAU
des
SYSTÈMES DE TCF
de
L'ÉTABLISSEMENT DE BEAVER CREEK**

Annexe C

**Exigences propres à l'établissement et
configuration du système**

Le présent Énoncé des spécifications techniques a été approuvé par le Service correctionnel du Canada en vue de la mise à niveau du système de TVCF de l'unité à sécurité moyenne de l'établissement de Beaver Creek.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

Détails de l'installation des caméras TCF

Caméras moyennes – Aires extérieures

1. F-1 (Tour de V et C)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 1.1. Emplacement – La caméra F-1 se trouve derrière l'unité VFP (FBS) tel que décrit sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 1.2. Nœud – La caméra F-1 sera branchée au VMS par la liaison existante reliant la tour des caméras au nœud 1. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45.
- 1.3. FOV – Cette caméra permettra d'effectuer l'observation PIZ de l'aire des cours extérieures de V et C, le côté NO des clôtures et vient s'ajouter à la couverture TVCF du terrain de stationnement.
- 1.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 1.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction NNE, et la caméra placée sur le bras sud du col-de-cygne. Le commutateur sera installé dans une nouvelle armoire en acier inoxydable munie d'un verrou. L'armoire devra comporter un morillon de verrouillage capable d'accueillir un cadenas en laiton de 1 po. L'armoire fournie devra être classée NEMA 4.

2. F-2 (Tour de V et C)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 2.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-2 est indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 2.2. Nœud – La caméra F-2 sera branchée au VMS par la liaison existante reliant la tour des caméras au nœud FN10. La caméra sera reliée par un câble CAT6 pour l'extérieur à un commutateur réseau fourni par l'entrepreneur et comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45.
- 2.3. FOV – Cette caméra permettra de procéder à une observation de type PIZ des différents secteurs dans la cour extérieure de V et C, des secteurs de mouvement des détenus entre les bâtiments FBB et FBK et des clôtures derrière le bâtiment FBT.
- 2.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 2.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction SSO, et la caméra placée sur le bras nord du col-de-cygne. Le commutateur sera installé dans une nouvelle armoire en acier inoxydable munie d'un verrou. L'armoire devra comporter un morillon de verrouillage capable d'accueillir un cadenas en laiton de 1 po. L'armoire fournie devra être classée NEMA 4. L'armoire sera placée au-dessus de la surface du toit pour empêcher l'eau de pénétrer.

3. F-3 – (mouvement, Juniper et Lighthouse)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 3.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-3 entre FBK et FBU est indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 3.2. Nœud – La caméra F-3 sera connectée au VMS par une liaison CAT6 PoE+ à enfouissement direct fournie et installée par l'entrepreneur et menant au nœud FN10 ou FN12. La caméra sera reliée par un câble CAT6 pour l'extérieur à un commutateur réseau fourni par l'entrepreneur et comportant au moins 24 ports cuivrés PoE+ RJ-45.
- 3.3. FOV – Cette caméra permettra de procéder à une observation de type PIZ des différents secteurs dans la cour extérieure de V et C, des secteurs de mouvement des détenus entre les bâtiments FBB et FBK et des clôtures derrière le bâtiment FBT.
- 3.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

3.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur une tour de TVCF inclinable de 12 m fournie et installée par l'entrepreneur. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction sud, et la caméra placée sur le bras nord du col-de-cygne. L'armoire doit être munie d'un panneau d'équipement verrouillable que viendra rejoindre le câble CAT6 enfoui au niveau d'une terminaison CAT6 le long du câble CAT6 provenant de la caméra. L'entrepreneur fournira également un câble de raccordement CAT6 approprié afin de brancher la caméra.

4. F-4 – (mouvement, Tundra et Horizon)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 4.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-4 entre FBH, FBT et FBU est indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 4.2. Nœud – La caméra F-4 sera connectée au VMS par une liaison CAT6 PoE+ à enfouissement direct fournie et installée par l'entrepreneur et menant au nœud FN10 ou FN12. La caméra sera reliée par un câble CAT6 enfoui pour l'extérieur à un commutateur réseau fourni par l'entrepreneur et comportant au moins 24 ports cuivrés PoE+ RJ-45. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits, les rallonges et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBT ou FBH afin d'alimenter chaque caméra.
- 4.3. FOV – Cette caméra permettra de procéder à une observation de type PIZ de la route est, des cours d'exercices principales et des jardins des détenus.
- 4.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 4.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur une tour de TVCF inclinable de 12 m fournie et installée par l'entrepreneur. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction NE, et la caméra placée sur le bras SO du col-de-cygne. L'armoire doit être munie d'un panneau d'équipement verrouillable que viendra rejoindre le câble CAT6 enfoui au niveau d'une terminaison CAT6 le long du câble CAT6 provenant de la caméra. L'entrepreneur fournira également un câble de raccordement CAT6 approprié afin de brancher la caméra.

5. F-5 – (Toit sud, Juniper)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 5.1. Emplacement – La caméra F-5 est placée sur le toit du FBJ tel qu'indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 5.2. Nœud – La caméra F-5 sera branchée au VMS par la liaison CAT6 PoE+ existante menant au nœud FN9.
- 5.3. FOV – Cette caméra permettra l'observation de type PIZ des secteurs de la cour du bâtiment FBJ et de l'ensemble du mur sud du gymnase.
- 5.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 5.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu installé sur un support mobile de TVCF à basculement arrière fourni par l'entrepreneur. Le support mobile doit permettre de placer la caméra au-delà du parapet du toit afin qu'on puisse voir directement en bas et observer les cours des détenus. Le support mobile permettra de ramener la caméra au-dessus du parapet du toit et la caméra 2M à l'intérieur du parapet aux fins d'entretien. L'entrepreneur doit fournir et installer une armoire en acier inoxydable NEMA4 dont le câblage sur place sera raccordé à un jack RJ-45. La caméra sera branchée par un câble de raccordement CAT6 entre le jack RJ-45 et la caméra.

6. F-6 – (Chemin ouest)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 6.1. Emplacement – La caméra F-6 est placée sur le toit du FBJ tel qu'indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 6.2. Nœud – La caméra F-6 sera connectée au VMS par une liaison CAT6 PoE+ pour l'extérieur fournie et installée par l'entrepreneur menant au nœud FN9.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 6.3. FOV – Cette caméra permettra l'observation de type PIZ du chemin ouest, de l'entrée des détenus, du mur ouest du bâtiment FBJ et du mur sud du FBD.
- 6.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 6.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu installé sur un support mobile de TVCF à basculement arrière fourni par l'entrepreneur. Le support mobile doit permettre de placer la caméra au-delà du parapet du toit afin qu'on puisse voir directement en bas et observer les cours des détenus. Le support mobile permettra de ramener la caméra au-dessus du parapet du toit et la caméra 2M à l'intérieur du parapet aux fins d'entretien. L'entrepreneur doit fournir et installer une armoire en acier inoxydable NEMA4 dont le câblage sur place sera raccordé à un jack RJ-45. La caméra sera branchée par un câble de raccordement CAT6 entre le jack RJ-45 et la caméra.

7. F-7 – (PIZ, Granite)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 7.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-7 est indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 7.2. Nœud – La caméra F-7 sera branchée au VMS par la liaison existante reliant la tour des caméras au nœud FN7. L'entrepreneur remplacera le câble de raccordement CAT6 toronné existant qui relie l'armoire de la tour à la caméra au moyen d'un câble de raccordement CAT6 à brins pour l'extérieur de calibre 22.
- 7.3. FOV – Cette caméra permettra l'observation de type PIZ des secteurs dans la cour extérieure, des secteurs réservés aux Autochtones, ainsi qu'entre les bâtiments FBF et FBG.
- 7.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 7.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction ouest, et la caméra placée sur le bras est du col-de-cygne. Le commutateur sera installé à la base de la tour dans une nouvelle armoire en acier inoxydable munie d'un verrou fournie par l'entrepreneur. L'armoire devra comporter un morillon de verrouillage capable d'accueillir un cadenas en laiton de 1 po. L'armoire fournie devra être classée NEMA 4.

8. F-8 – (PIZ, secteurs autochtones)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 8.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-8 est indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 8.2. Nœud – La caméra F-8 sera branchée au VMS par la liaison de fibres existante reliant la tour des caméras au nœud FN1. L'entrepreneur remplacera le câble de raccordement CAT6 toronné existant qui relie l'armoire de la tour à la caméra au moyen d'un câble de raccordement CAT6 à brins pour l'extérieur de calibre 22.
- 8.3. FOV – Cette caméra permettra l'observation de type PIZ des secteurs dans la cour extérieure, des secteurs réservés aux Autochtones, ainsi qu'entre les bâtiments FBF et FBG.
- 8.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 8.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction ouest, et la caméra placée sur le bras est du col-de-cygne. Le commutateur sera installé à la base de la tour dans une nouvelle armoire en acier inoxydable munie d'un verrou fournie par l'entrepreneur. L'armoire devra comporter un morillon de verrouillage capable d'accueillir un cadenas en laiton de 1 po. L'armoire fournie devra être classée NEMA 4.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

9. F-9 – (PIZ, Falcon)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 9.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-9 est indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 9.2. Nœud – La caméra F-9 sera branchée au VMS par la liaison existante reliant la tour des caméras au nœud FN6. L'entrepreneur remplacera le câble de raccordement CAT6 toronné existant qui relie l'armoire de la tour à la caméra au moyen d'un câble de raccordement CAT6 à brins pour l'extérieur de calibre 22.
- 9.3. FOV – Cette caméra permettra l'observation de type PIZ des secteurs dans la cour extérieure, des secteurs réservés aux Autochtones, ainsi qu'entre les bâtiments FBF et FBG.
- 9.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 9.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction ouest, et la caméra placée sur le bras est du col-de-cygne. Le commutateur sera installé à la base de la tour dans une nouvelle armoire en acier inoxydable munie d'un verrou fournie par l'entrepreneur. L'armoire devra comporter un morillon de verrouillage capable d'accueillir un cadenas en laiton de 1 po. L'armoire fournie devra être classée NEMA 4.

10. F-10 – (PIZ, Driftwood)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 10.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-10 est indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 10.2. Nœud – La caméra F-10 sera branchée au VMS par la liaison existante reliant la tour des caméras au nœud FN4. L'entrepreneur remplacera le câble de raccordement CAT6 toronné existant qui relie l'armoire de la tour à la caméra au moyen d'un câble de raccordement CAT6 à brins pour l'extérieur de calibre 22.
- 10.3. FOV - Cette caméra permettra l'observation de type PIZ des secteurs de mouvement des bâtiments FBB, FBC et FBL.
- 10.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 10.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction SO, et la caméra placée sur le bras NE du col-de-cygne. Le commutateur sera installé à la base de la tour dans une nouvelle armoire en acier inoxydable munie d'un verrou fournie par l'entrepreneur. L'armoire devra comporter un morillon de verrouillage capable d'accueillir un cadenas en laiton de 1 po. L'armoire fournie devra être classée NEMA 4. L'armoire sera placée au-dessus de la surface du toit pour empêcher l'eau de pénétrer.

11. F-11 – (Sallyport PIZ)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 11.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-11 est indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 11.2. Nœud – La caméra F-11 sera reliée au VMS au moyen d'un câble d'extérieur CAT6 par un conduit reliant l'emplacement de la caméra à l'interrupteur dans le secteur FBJ-151. La caméra sera reliée au VMS par le nœud d'accueil situé dans le secteur FBA-103.
- 11.3. FOV - Cette caméra permettra l'observation de type PIZ de Sallyport et des secteurs de mouvement au sud du bâtiment FBA.
- 11.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 11.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction SO, et la caméra placée sur le bras NE du col-de-cygne. Le commutateur sera installé à la base de la tour dans une nouvelle armoire en acier inoxydable munie d'un verrou fournie par l'entrepreneur. L'armoire devra

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

comporter un morillon de verrouillage capable d'accueillir un cadenas en laiton de 1 po. L'armoire fournie devra être classée NEMA 4. L'armoire sera placée au-dessus de la ligne de neige pour empêcher l'eau de pénétrer.

12. F-12 et F13 – (passage piétonnier)

L'entrepreneur doit fournir et installer deux (2) caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :

- 12.1. Emplacement – L'emplacement des caméras B-22 et B-23 est indiqué en détail sur le dessin « BC12 ».
- 12.2. NŒUD – Les caméras B-22 et B-23 seront connectées au nœud BN3 situé dans le secteur BC12-B11. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC12-B11 afin d'alimenter chaque caméra.
- 12.3. FOV – Les caméras B-22 et B-23 surveilleront le secteur des visites à l'intérieur BC12-108 et serviront de référence complémentaire à la caméra PIZ.
- 12.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 12.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur ou sur la clôture à l'endroit approximatif indiqué au point le plus élevé possible.

13. F-14 – (PIZ, V et C)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 13.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-14 est indiqué en détail sur le dessin « Unité à sécurité moyenne 422 ».
- 13.2. NŒUD – La caméra F-14 sera reliée au VMS au moyen d'un câble d'extérieur CAT6 par un conduit reliant l'emplacement de la caméra à l'interrupteur dans le secteur FBB-127. La caméra sera reliée au VMS par le nœud FN2 situé dans le secteur FBB-127.
- 13.3. FOV – Cette caméra procurera une observation PIZ de la cour de V et C et du patio.
- 13.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 13.5. Montage – La caméra sera fixée sur un support pendant existant sous le débord de toit du patio de V et C.

14. F-15 – (stationnement ouest)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur d'extérieur à capteurs multiples, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 14.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-15 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 14.2. NŒUD – La caméra F-15 sera branchée au VMS au moyen d'une nouvelle liaison à fibres optiques OM3 fournie par l'entrepreneur et reliant la tour des caméras au nœud BN8. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45.
- 14.3. FOV – Cette caméra offrira une vue sur 180 ° du terrain de stationnement de l'unité à sécurité moyenne de BCI (ouest).
- 14.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 5 tel que décrit à la section 4.5.4.6 du présent énoncé des exigences techniques.
- 14.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur une tour de TVCF inclinable de 12 m fournie et installée par l'entrepreneur. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction nord, et la caméra placée sur le bras sud du col-de-cygne. L'armoire doit être munie d'un panneau d'équipement verrouillable que viendra rejoindre le câble FO enfoui le long du câble CAT6 provenant de la caméra. L'entrepreneur fournira également un câble de raccordement CAT6 approprié afin de brancher la caméra. L'entrepreneur doit fournir l'alimentation c.a. vers la tour à partir du panneau électrique disponible le plus rapproché, ainsi que tout l'équipement réseau nécessaire, les terminaisons FO et les blocs d'alimentation, pour que la caméra soit parfaitement fonctionnelle sur le réseau de TVCF.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

15. F-16 – (stationnement central)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur d'extérieur à capteurs multiples, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 15.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-16 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 15.2. Nœud – La caméra F-16 sera branchée au VMS au moyen d'une nouvelle liaison à fibres optiques OM3 fournie par l'entrepreneur et reliant la tour des caméras au nœud BN8. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45.
- 15.3. FOV – Cette caméra offrira une vue sur 180 ° du terrain de stationnement de l'unité à sécurité moyenne de BCI (centre).
- 15.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 5 tel que décrit à la section 4.5.4.6 du présent énoncé des exigences techniques.
- 15.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne placé sur une tour de TVCF inclinable de 12 m fournie et installée par l'entrepreneur. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction nord, et la caméra placée sur le bras sud du col-de-cygne. L'armoire doit être munie d'un panneau d'équipement verrouillable que viendra rejoindre le câble FO enfoui le long du câble CAT6 provenant de la caméra. L'entrepreneur fournira également un câble de raccordement CAT6 approprié afin de brancher la caméra. L'entrepreneur doit fournir l'alimentation c.a. vers la tour à partir du panneau électrique disponible le plus rapproché, ainsi que tout l'équipement réseau nécessaire, les terminaisons FO et les blocs d'alimentation, pour que la caméra soit parfaitement fonctionnelle sur le réseau de TVCF.

16. F-17 – (stationnement est)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur d'extérieur à capteurs multiples, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 16.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-17 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 16.2. Nœud – La caméra F-17 sera branchée au VMS au moyen de la liaison existante à fibres optiques OM3 reliant la tour des caméras au nœud BN7. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45.
- 16.3. FOV – Cette caméra offrira une vue sur 180 ° du terrain de stationnement de l'unité à sécurité moyenne de BCI (est).
- 16.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 5 tel que décrit à la section 4.5.4.6 du présent énoncé des exigences techniques.
- 16.5. Montage – La caméra sera montée sur un support suspendu en col-de-cygne double placé sur une tour de TVCF inclinable existante de 12 m. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction nord, et la caméra placée sur le bras sud du col-de-cygne. L'armoire doit être munie d'un panneau d'équipement verrouillable que viendra rejoindre le câble FO enfoui le long du câble CAT6 provenant de la caméra. L'entrepreneur fournira également un câble de raccordement CAT6 approprié afin de brancher la caméra. L'entrepreneur doit fournir l'alimentation c.a. vers la tour à partir du panneau électrique disponible le plus rapproché, ainsi que tout l'équipement réseau nécessaire, les terminaisons FO et les blocs d'alimentation, pour que la caméra soit parfaitement fonctionnelle sur le réseau de TVCF.

17. F-18 (entrée Edgewood)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 17.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-18 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 17.2. Nœud – La caméra F-18 sera connectée au nœud FN5 situé dans le secteur FBE-211. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur de la caméra FBE-211 pour alimenter chaque caméra.
- 17.3. FOV – La caméra F-18 observera la porte d'entrée extérieure et le dessous du capot de l'unité résidentielle sur Edgewood.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

17.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

17.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué au point le plus élevé possible afin de montrer le dessous du capot de l'entrée principale. Le support mural comportera un espace de terminaison CAT6 et un câble de raccordement CAT6 menant à la caméra avec ports de conduit accessibles sur le dessous.

18. F-19 (entrée Falcon)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

18.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-19 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».

18.2. NŒUD – La caméra F-19 sera connectée au nœud FN6 situé dans le secteur FBF-211. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur de la caméra FBE-211 pour alimenter chaque caméra.

18.3. FOV – La caméra F-19 observera la porte d'entrée extérieure et le dessous du capot de l'unité résidentielle sur Falcon.

18.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

18.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué au point le plus élevé possible afin de montrer le dessous du capot de l'entrée principale. Le support mural comportera un espace de terminaison CAT6 et un câble de raccordement CAT6 menant à la caméra avec ports de conduit accessibles sur le dessous.

19. F-20 (entrée Granite)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

19.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-20 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».

19.2. NŒUD – La caméra F-20 sera connectée au nœud FN7 situé dans le secteur FBG-211. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur de la caméra FBG-211 pour alimenter chaque caméra.

19.3. FOV – La caméra F-20 observera la porte d'entrée extérieure et le dessous du capot de l'unité résidentielle sur Edgewood.

19.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

19.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué au point le plus élevé possible afin de montrer le dessous du capot de l'entrée principale. Le support mural comportera un espace de terminaison CAT6 et un câble de raccordement CAT6 menant à la caméra avec ports de conduit accessibles sur le dessous.

20. F-21 (entrée Horizon)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

20.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-21 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».

20.2. NŒUD – La caméra F-21 sera connectée au nœud FN8 situé dans le secteur FBH-209. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur de la caméra FBH-209 pour alimenter chaque caméra.

20.3. FOV – La caméra F-21 observera la porte d'entrée extérieure et le dessous du capot de l'unité résidentielle sur Edgewood.

20.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 20.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué au point le plus élevé possible afin de montrer le dessous du capot de l'entrée principale. Le support mural comportera un espace de terminaison CAT6 et un câble de raccordement CAT6 menant à la caméra avec ports de conduit accessibles sur le dessous.
21. F-22 (secteur arrière nord de la cour de ségrégation)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 21.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-22 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 21.2. NŒUD – La caméra F-22 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-138. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur de la caméra FBC-138 pour alimenter chaque caméra.
- 21.3. FOV – La caméra F-22 surveillera l'extrémité est de la cour de ségrégation principale.
- 21.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 21.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué au point le plus élevé possible afin de montrer l'extrémité est de la cour. Le support mural comportera un espace de terminaison CAT6 et un câble de raccordement CAT6 menant à la caméra avec ports de conduit accessibles sur le dessous.
22. F-23 (secteur avant nord de la cour de ségrégation)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 22.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-23 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 22.2. NŒUD – La caméra F-23 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-138. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur de la caméra FBC-138 pour alimenter chaque caméra.
- 22.3. FOV – La caméra F-23 surveillera l'extrémité ouest de la cour de ségrégation nord.
- 22.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 22.5. Montage – La caméra sera fixée au mur pour remplacer la caméra existante.
23. F-24 (secteur arrière sud de la cour de ségrégation)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 23.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-24 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 23.2. NŒUD – La caméra F-24 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-138. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur de la caméra FBC-138 pour alimenter chaque caméra.
- 23.3. FOV – La caméra F-24 surveillera l'extrémité est de la cour de ségrégation sud.
- 23.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 23.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué au point le plus élevé possible afin de montrer l'extrémité est de la cour. Le support mural comportera un espace de terminaison CAT6 et un câble de raccordement CAT6 menant à la caméra avec ports de conduit accessibles sur le dessous.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

24. F-25 (secteur avant sud de la cour de ségrégation)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 24.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-25 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 24.2. Nœud – La caméra F-25 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-138. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur de la caméra FBC-138 pour alimenter chaque caméra.
- 24.3. FOV – La caméra F-25 surveillera l'extrémité ouest de la cour de ségrégation sud.
- 24.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 24.5. Montage – La caméra sera fixée au mur pour remplacer la caméra existante.

CARTE FBA

25. F-26 et F-27 (zone d'attente des visiteurs)

L'entrepreneur doit fournir et installer 2 caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :

- 25.1. Emplacement – L'emplacement des caméras est indiqué en détail sur le dessin « FBA-A122 »,
- 25.2. Nœud – Les caméras F-26 et F-27 seront connectées au nœud d'accueil situé dans le secteur FBA-A103. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC12-B11 afin d'alimenter chaque caméra.
- 25.3. FOV – Les caméras F-26 et F-27 surveilleront les côtés opposés de la zone d'attente des visiteurs.
- 25.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 25.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

26. F-28 (traitement à l'entrée)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 26.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-28 est indiqué en détail sur le dessin « FBA-A113 ».
- 26.2. Nœud – La caméra F-28 sera connectée au nœud d'accueil situé dans le secteur FBA-A103. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC12-B11 afin d'alimenter chaque caméra.
- 26.3. FOV – La caméra F-28 surveillera la porte du passage menant à la salle A112.
- 26.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 26.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

27. F-29 (identification à l'entrée)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 27.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-29 est indiqué en détail sur le dessin « FBA-A117 ».
- 27.2. Nœud – La caméra F-29 sera connectée au nœud d'accueil situé dans le secteur FBA-A103. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC12-B11 afin d'alimenter chaque caméra.
- 27.3. FOV – La caméra F-29 surveillera la porte d'entrée principale, la porte d'entrée des visiteurs et la porte du PCEP.
- 27.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 27.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
28. F-30 (salle d'attente A et L)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur d'extérieur antiligature, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 28.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-30 est indiqué en détail sur le dessin « FBA-A111 ».
- 28.2. NŒUD – La caméra F-30 sera connectée au nœud d'accueil situé dans le secteur FBA-A103. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur FBA-A103.
- 28.3. FOV – La caméra F-30 surveillera la salle d'attente des détenus A et L FBA-A111.
- 28.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 3 tel que décrit à la section 4.5.4.4 du présent énoncé des exigences techniques.
- 28.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur ou au coin à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
29. F-31 (zone de fouille des visiteurs)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur d'extérieur anti-ligature, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 29.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-30 est indiqué en détail sur le dessin « FBA-A113 ».
- 29.2. NŒUD – La caméra F-31 sera connectée au nœud d'accueil situé dans le secteur FBA-A103. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur FBA-A103.
- 29.3. FOV – La caméra F-31 surveillera la zone de fouille des visiteurs et l'appareil de radioscopie des bagages en présentant une vue 360 ° de la salle.
- 29.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 4 tel que décrit à la section 4.5.4.5 du présent énoncé des exigences techniques.
- 29.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
30. F-32 (entreposage, effets personnels des détenus)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 30.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-32 est indiqué en détail sur le dessin « FBA – A01 ».
- 30.2. NŒUD – La caméra F-32 sera connectée au nœud d'accueil situé dans le secteur FBA-A103. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC12-B11 afin d'alimenter chaque caméra.
- 30.3. FOV – La caméra F-32 observera la porte de la salle d'entreposage des effets personnels des détenus FBA-A05.
- 30.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 30.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

CARTE FBB

31. F-33 (entrée des visiteurs V et C)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 31.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-33 est indiqué en détail sur le dessin « FBB-B111 ».
- 31.2. NŒUD – La caméra F-33 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 31.3. FOV – La caméra F-33 surveillera la porte d'entrée de V et C et le corridor B111.
- 31.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 31.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

32. F-34 (salle du conseil de la CNLC)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 32.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-34 est indiqué en détail sur le dessin « FBB – B109 ».
- 32.2. NŒUD – La caméra F-34 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 32.3. FOV – La caméra F-34 surveillera la salle du conseil de la CNLC FBB-B109.
- 32.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 32.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

33. F-35 (visites sans contact - visiteurs)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 33.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-35 est indiqué en détail sur le dessin « FBB – B122 ».
- 33.2. NŒUD – La caméra F-35 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 33.3. FOV – La caméra F-35 surveillera la cabine de visite sans contact du côté des visiteurs.
- 33.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 3 tel que décrit à la section 4.5.4.4 du présent énoncé des exigences techniques.
- 33.5. Montage – Les caméras seront fixées au coin ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

34. F-36 (visites sans contact - détenus)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 34.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-36 est indiqué en détail sur le dessin « FBB – B121 ».
- 34.2. NŒUD – La caméra F-36 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 34.3. FOV – La caméra F-36 surveillera la cabine de visite sans contact du côté des détenus.
- 34.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 3 tel que décrit à la section 4.5.4.4 du présent énoncé des exigences techniques.
- 34.5. Montage – Les caméras seront fixées au coin ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
35. F-37 (PIZ, V et C, zone intérieure)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 35.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-37 est indiqué en détail sur le dessin « FBB-B102 ».
- 35.2. NŒUD – La caméra F-37 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 35.3. FOV – Cette caméra permettra une observation gérée par l'opérateur de la zone intérieure des visites avec contact FBB-B102.
- 35.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 35.5. Montage – La caméra sera fixée sur un support de plafond encastré de type T94A04L fourni par l'entrepreneur et muni d'un orifice pour conduit de 3/4 po. Le support de montage sera encastré dans le carreau insonorisant de plafond.
36. F-38 (machines distributrices)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 36.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-38 est indiqué en détail sur le dessin « FBB-B102 ».
- 36.2. NŒUD – La caméra F-38 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 36.3. FOV – La caméra F-38 surveillera la cabine de visite sans contact du côté des détenus.
- 36.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 36.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué, au-dessus des fenêtres d'observation.
37. F-39 (PIZ, V et C, intérieur NE)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 37.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-39 est indiqué en détail sur le dessin « FBB-B102 ».
- 37.2. NŒUD – La caméra F-39 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 37.3. FOV – Cette caméra permettra une observation gérée par l'opérateur de la zone intérieure des visites avec contact FBB-B102.
- 37.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 37.5. Montage – La caméra sera fixée sur un support de plafond encastré de type T94A04L fourni par l'entrepreneur et muni d'un orifice pour conduit de 3/4 po. Le support de montage sera encastré dans le carreau insonorisant de plafond.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

38. F-40 et F-41 (zone de visite avec contact)

L'entrepreneur doit fournir et installer 2 caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :

- 38.1. Emplacement – L'emplacement des caméras est indiqué en détail sur le dessin « FBB-B102 »,
- 38.2. NŒUD – Les caméras F-40 et F-41 seront connectées au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-127. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 38.3. FOV – Les caméras F-40 et F-41 surveilleront les côtés opposés de la zone des visites avec contact.
- 38.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 38.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur de la cloison, au-dessus de la barre en T du plafond aux endroits approximatifs indiqués, au point le plus élevé possible.

39. F-42 (entrée des détenus V et C)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 39.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-42 est indiqué en détail sur le dessin « FBB-B101 ».
- 39.2. NŒUD – La caméra F-34 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 39.3. FOV – La caméra F-42 surveillera le vestibule d'entrée des détenus FBB-B101.
- 39.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 39.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

40. F-43 (PIZ, V et C, intérieur SO)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 40.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-43 est indiqué en détail sur le dessin « FBB-B102 ».
- 40.2. NŒUD – La caméra F-43 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 40.3. FOV – Cette caméra permettra une observation gérée par l'opérateur de la zone intérieure des visites avec contact FBB-B102.
- 40.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 40.5. Montage – La caméra sera fixée sur un support de plafond encastré de type T94A04L fourni par l'entrepreneur et muni d'un orifice pour conduit de 3/4 po. Le support de montage sera encastré dans le carreau insonorisant de plafond.

41. F-44 (PIZ, V et C, intérieur SE)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 41.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-44 est indiqué en détail sur le dessin « FBB-B102 ».
- 41.2. NŒUD – La caméra F-44 sera connectée au nœud FN2 situé dans le secteur FBB-117. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBB-B127 afin d'alimenter chaque caméra.
- 41.3. FOV – Cette caméra permettra une observation gérée par l'opérateur de la zone intérieure des visites avec contact FBB-B102.
 - 41.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 41.5. Montage – La caméra sera fixée sur un support de plafond encastré de type T94A04L fourni par l'entrepreneur et muni d'un orifice pour conduit de 3/4 po. Le support de montage sera encastré dans le carreau insonorisant de plafond.
-

CARTE FBC

- 42. F-45 (salle de jour no 1)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
 - 42.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-45 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-C160 ».
 - 42.2. Nœud – La caméra F-45 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.
 - 42.3. FOV – La caméra F-45 observera la salle FBC-C160 utilisée le jour par les détenus.
 - 42.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 42.5. Montage – La caméra sera fixée au plafond ou au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

- 43. F-46 (salle de jour no 2)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
 - 43.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-46 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-C150 ».
 - 43.2. Nœud – La caméra F-46 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.
 - 43.3. FOV – La caméra F-46 observera la salle FBC-C150 utilisée le jour par les détenus.
 - 43.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 43.5. Montage – La caméra sera fixée au plafond ou au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

- 44. F-47 (rangée de cellules d'isolement sud)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
 - 44.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-47 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-C159 ».
 - 44.2. Nœud – La caméra F-47 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.
 - 44.3. FOV – La caméra F-47 surveillera la rangée de cellules d'isolement sud FBC-C159.
 - 44.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 44.5. Montage – La caméra sera fixée au plafond ou au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
45. F-48 (rangée de cellules d'isolement nord)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 45.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-48 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-C149 ».
- 45.2. NŒUD – La caméra F-48 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.
- 45.3. FOV – La caméra F-48 surveillera la rangée de cellules d'isolement nord FBC-C149.
- 45.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 45.5. Montage – La caméra sera fixée au plafond ou au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
46. F-49 (cellule sèche)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 46.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-49 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-C141 ».
- 46.2. NŒUD – La caméra F-49 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.
- 46.3. FOV – La caméra F-49 surveillera la cellule sèche d'isolement FBC-C141.
- 46.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 3 tel que décrit à la section 4.5.4.4 du présent énoncé des exigences techniques.
- 46.5. Montage – La caméra sera fixée au coin ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
47. F-50 (cellule d'observation)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 47.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-50 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-C136 ».
- 47.2. NŒUD – La caméra F-50 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.
- 47.3. FOV – La caméra F-50 surveillera la cellule d'observation FBC-C136.
- 47.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 3 tel que décrit à la section 4.5.4.4 du présent énoncé des exigences techniques.
- 47.5. Montage – La caméra sera fixée au coin ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
48. F-51 (unité de soins de santé)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 48.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-51 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-108 ».
- 48.2. NŒUD – La caméra F-51 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 48.3. FOV – La caméra F-51 surveillera le vestibule d'entrée du centre de soins de santé FBC-C108.
- 48.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 48.5. Montage – La caméra sera fixée au plafond ou au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
49. F-52 (corridor de soins de santé 128)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 49.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-52 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-128 ».
- 49.2. NŒUD – La caméra F-52 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.
- 49.3. FOV – La caméra F-52 surveillera le corridor nord C128 FBC-C128.
- 49.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 49.5. Montage – La caméra sera fixée au plafond ou au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
50. F-53 (corridor de soins de santé 116)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 50.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-53 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-116 ».
- 50.2. NŒUD – La caméra F-53 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.
- 50.3. FOV – La caméra F-53 surveillera le corridor sud C116 FBC-C116.
- 50.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 50.5. Montage – La caméra sera fixée au plafond ou au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
51. F-54 (cour d'isolement)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 51.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-54 est indiqué en détail sur le dessin « FBC-104 ».
- 51.2. NŒUD – La caméra F-54 sera connectée au nœud FN3 situé dans le secteur FBC-C138.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBC-C138 afin d'alimenter chaque caméra.
- 51.3. FOV – La caméra F-54 surveillera la cour d'isolement C116 FBC-C104.
- 51.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 51.5. Montage – La caméra sera fixée au plafond ou au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

CARTE FBD

52. F-55 (corridor de travail D)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

52.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-55 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-153 ».

52.2. NœUD – La caméra F-55 sera connectée au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205.

L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.

52.3. FOV – La caméra F-55 surveillera le corridor FBD-D153.

52.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

52.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

53. F-56 (entreposage des marchandises sèches)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

53.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-56 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-151 ».

53.2. NœUD – La caméra F-56 sera connectée au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205.

L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.

53.3. FOV – La caméra F-56 surveillera la cage d'entreposage des marchandises sèches des services de restauration FBD-D151.

53.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

53.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

54. F-57 (expédition et réception)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

54.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-57 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-137 ».

54.2. NœUD – La caméra F-57 sera connectée au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205.

L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.

54.3. FOV – La caméra F-57 surveillera la zone d'expédition et de réception intérieure FBC-137.

54.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

54.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

55. F-58 (fenêtre de la salle d'AAS)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

55.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-58 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-D176 ».

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 55.2. NŒUD – La caméra F-58 sera connectée au nœud BN5 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur FBD-205.
- 55.3. FOV – La caméra F-58 surveillera la fenêtre de la salle d'AAS offrant une vue sur 360 ° du corridor FBD-D176.
- 55.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 4 tel que décrit à la section 4.5.4.5 du présent énoncé des exigences techniques.
- 55.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
56. F-59 et F-60 (Driftwood, corridor sud)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 56.1. Emplacement – L'emplacement des caméras F-59 et F-60 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-134 ».
- 56.2. NŒUD – Les caméras F-59 et F-60 seront connectées au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.
- 56.3. FOV – Les caméras F-59 et F-60 surveilleront le corridor Driftwood FBD-D134; chaque caméra surveillera une extrémité.
- 56.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1B tel que décrit à la section 4.5.4.2 du présent énoncé des exigences techniques.
- 56.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
57. F-61 (secteur des travaux manuels)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 57.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-61 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-102 ».
- 57.2. NŒUD – La caméra F-61 sera connectée au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.
- 57.3. FOV – La caméra F-61 surveillera le secteur des travaux manuels FBD-D102.
- 57.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 57.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
58. F-62 et F-63 (Driftwood, corridor nord)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 58.1. Emplacement – L'emplacement des caméras F-62 et F-63 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-133 ».
- 58.2. NŒUD – Les caméras F-62 et F-63 seront connectées au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.
- 58.3. FOV – Les caméras F-62 et F-63 surveilleront le corridor Driftwood FBD-D133; chaque caméra surveillera une extrémité .
- 58.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1B tel que décrit à la section 4.5.4.2 du présent énoncé des exigences techniques.
- 58.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

59. F-64 (corridor de l'entrepôt de la cuisine)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

59.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-64 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-112 ».

59.2. NœUD – La caméra F-64 sera connectée au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205.

L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.

59.3. FOV – La caméra F-64 surveillera le corridor FBD-112.

59.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

59.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

60. F-65 (fenêtre de la salle d'AAS)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

60.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-65 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-D102 ».

60.2. NœUD – La caméra F-65 sera connectée au nœud BN5 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur FBD-205.

60.3. FOV – La caméra F-65 surveillera la sortie de la salle des travaux manuels en offrant une vue sur 360 ° du vestibule de sortie dans le corridor FBD-D102.

60.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 4 tel que décrit à la section 4.5.4.5 du présent énoncé des exigences techniques.

60.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

61. F-66 (cantine des détenus)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

61.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-66 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-D107 ».

61.2. NœUD – La caméra F-66 sera connectée au nœud BN5 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur FBD-205.

61.3. FOV – La caméra F-66 surveillera l'intérieur de la cantine des détenus en offrant une vue sur 360 ° du secteur FBD-D107.

61.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 4 tel que décrit à la section 4.5.4.5 du présent énoncé des exigences techniques.

61.5. Montage – Les caméras seront fixées au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

62. F-67 (fenêtre de la cantine des détenus)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

62.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-67 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-D107A ».

62.2. NœUD – La caméra F-67 sera connectée au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.

62.3. FOV – La caméra F-67 surveillera le corridor FBD-D107A.

62.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 62.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
63. F-68, F-69 et F-70 (épicerie)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 63.1. Emplacement – L'emplacement des caméras F-68, F-69 et F-70 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-108 ».
- 63.2. NCEUD – Les caméras F-68, F-69 et F-70 seront reliées au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.
- 63.3. FOV – Les caméras F-68, F-69 et F-70 surveilleront le corridor Driftwood FBD-D133; chaque caméra en surveillera une extrémité.
- 63.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 63.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
64. F-71 (corridor du bureau de la cuisine)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 64.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-71 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-118 ».
- 64.2. NCEUD – La caméra F-71 sera connectée au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.
- 64.3. FOV – La caméra F-71 surveillera le corridor FBD-118.
- 64.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 64.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
65. F-72 et F-73 (cuisine)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 65.1. Emplacement – L'emplacement des caméras F-72 et F-73 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-123 ».
- 65.2. NCEUD – Les caméras F-72 et F-73 seront connectées au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.
- 65.3. FOV – Les caméras F-72 et F-73 surveilleront la cuisine principale située dans le secteur FBD-123.
- 65.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1B tel que décrit à la section 4.5.4.2 du présent énoncé des exigences techniques.
- 65.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
66. F-74 (cuisine)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 66.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-74 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-128 ».
- 66.2. NCEUD – La caméra F-74 sera connectée au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.
- 66.3. FOV – La caméra F-74 surveillera le corridor FBD-128.
- 66.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 66.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
67. F-75 et F-76 (travail du cuir)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 67.1. Emplacement – L'emplacement des caméras F-75 et F-76 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-214 ».
- 67.2. NœUD – La caméra F-75 sera connectée au nœud 2.1 situé dans le secteur FBD-205 (poste extérieur B). L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.
- 67.3. FOV – Les caméras F-75 et F-76 surveilleront la cuisine principale située dans le secteur FBD-214.
- 67.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 67.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
68. F-77 (Driftwood, corridor supérieur)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 68.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-77 est indiqué en détail sur le dessin « FBD-202 ».
- 68.2. NœUD – La caméra F-77 sera connectée au nœud FN4 situé dans le secteur FBD-205.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur FBD-205 afin d'alimenter chaque caméra.
- 68.3. FOV – La caméra F-77 surveillera le corridor FBD-202.
- 68.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 68.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

Aucune caméra neuve ou de remplacement ne sera installée dans les édifices suivants :

FBE « Edgewood » – Caméras F77 à F119
FBF « Falcon » – Caméras F120 à F161
FBG « Granite » – Caméras F162 à F203
FBH « Horizon » – Caméras F204 à F245

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

CARTE FBJ

69. F-246 (Juniper, corridor)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 69.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-246 est indiqué en détail sur le dessin « FBJ-137 ».
- 69.2. NŒUD – La caméra F-246 sera connectée au nœud FN9 situé dans le secteur FBJ-201. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBJ-201 afin d'alimenter chaque caméra.
- 69.3. FOV – La caméra F-246 surveillera le corridor FBJ-137.
- 69.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1B tel que décrit à la section 4.5.4.2 du présent énoncé des exigences techniques.
- 69.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

70. F-247 (Juniper, corridor)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 70.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-247 est indiqué en détail sur le dessin « FBJ-149 ».
- 70.2. NŒUD – La caméra F-247 sera connectée au nœud FN9 situé dans le secteur FBJ-201. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBJ-201 afin d'alimenter chaque caméra.
- 70.3. FOV – La caméra F-247 surveillera la salle d'équipement FBJ-149.
- 70.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 70.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

71. F-248, F-249, F-250 et F-251 (gymnase)

L'entrepreneur doit fournir et installer 4 caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :

- 71.1. Emplacement – L'emplacement des caméras B-39 à B-42 est indiqué en détail sur le dessin « FBJ-151 ».
- 71.2. NŒUD – Les caméras F-248 à F-151 seront connectées au nœud FN9 situé dans le secteur FBJ-201. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBJ-201 afin d'alimenter chaque caméra.
- 71.3. FOV – Les caméras F-248 à F-151 surveilleront le gymnase des détenus situé dans le secteur FBJ-151.
- 71.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1B tel que décrit à la section 4.5.4.2 du présent énoncé des exigences techniques.
- 71.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

72. F-252 – (PIZ, gymnase)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 72.1.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-252 est indiqué en détail sur le dessin « FBJ-151 ».
- 72.1.2. NœUD – La caméra F-252 sera reliée au VMS au moyen d'un câble d'extérieur CAT6 par un conduit reliant l'emplacement de la caméra à l'interrupteur dans le secteur FBJ-151. La caméra sera reliée au VMS par le nœud FN9 situé dans le secteur FBJ-151.
- 72.1.3. FOV – Cette caméra procurera une observation PIZ de la zone du gymnase principal.
- 72.1.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 72.1.5. Montage – La caméra sera fixée sur un support pendant existant au plafond du gymnase.

73. F-253 et F-254 (salle de musculation)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 73.1. Emplacement – L'emplacement des caméras F-253 et F-254 est indiqué en détail sur le dessin « FBJ-152 ».
- 73.2. NœUD – La caméra F-254 sera connectée au nœud 2.1 situé dans le secteur MHTB101 (poste extérieur B). L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBJ-201 afin d'alimenter chaque caméra.
- 73.3. FOV – Les caméras F-253 et F-254 surveilleront la salle de musculation dans le secteur FBJ-152.
- 73.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 73.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

74. F-255, F-256 et F-257 (Juniper, corridor principal)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 74.1. Emplacement – L'emplacement des caméras F-255, F-256 et F-257 est indiqué en détail sur le dessin « FBJ-134 ».
- 74.2. NœUD – Les caméras F-255, F-256 et F-257 seront reliées au nœud FN9 situé dans le secteur FBJ-201. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBJ-201 afin d'alimenter chaque caméra.
- 74.3. FOV – Les caméras F-255, F-256 et F-257 surveilleront les zones du corridor dans le secteur FBJ-134.
- 74.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 74.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

75. F-258 (ordinateurs de la bibliothèque)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 75.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-258 est indiqué en détail sur le dessin « FBJ-115 ».
- 75.2. NœUD – La caméra F-258 sera connectée au nœud FN9 situé dans le secteur FBJ-201. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBJ-201 afin d'alimenter chaque caméra.
- 75.3. FOV – La caméra F-258 surveillera les ordinateurs de la bibliothèque FBJ-115.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 75.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 75.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
76. F-259 – (entrée du gymnase)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 76.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-259 est indiqué en détail sur le dessin « FBJ-158 ».
- 76.2. NŒUD – La caméra F-259 sera connectée au nœud FN9 situé dans le secteur FBJ-201.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBJ-201 afin d'alimenter chaque caméra.
- 76.3. FOV – La caméra F-259 surveillera le corridor d'entrée du gymnase FBJ-158.
- 76.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 76.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
77. F-260 – (Juniper, porte sud)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 77.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-260 est indiqué en détail sur le dessin « FBJ-101 ».
- 77.2. NŒUD – La caméra F-260 sera reliée au nœud FN9 situé dans le secteur FBJ-201.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBJ-201 afin d'alimenter chaque caméra.
- 77.3. FOV – La caméra F-260 surveillera la porte d'entrée Juniper dans le secteur FBJ-201.
- 77.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 77.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

Les caméras F-261, F-262 et F-263 ne seront pas remplacées.

CARTE FBR

78. F-264 (salle d'attente A et L)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur d'extérieur anti-ligature, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 78.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-264 est indiqué en détail sur le dessin « FBR-101 ».
- 78.2. NŒUD – La caméra F-264 sera connectée au nœud FN9 situé dans le secteur FBJ-201.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les câbles CAT6, les rallonges du PE CAT6 et le conduit depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur FBJ-201.
- 78.3. FOV – La caméra F-264 surveillera le secteur de gravure FBR-101.
- 78.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 3 tel que décrit à la section 4.5.4.4 du présent énoncé des exigences techniques.
- 78.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur ou au coin à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

CARTE FBT

Les caméras F-265 à F-284 ne seront pas remplacées.

CARTE FBU

79. F-285 (Unity, entrée)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 79.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-285 est indiqué en détail sur le dessin « FBU-118 ».
- 79.2. NŒUD – La caméra F-285 sera connectée au nœud FN12 situé dans le secteur FBU-115A. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBU-115A afin d'alimenter chaque caméra.
- 79.3. FOV – La caméra F-285 surveillera la porte d'entrée Unity dans le secteur FBU-118.
- 79.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 79.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

80. F-286, F-287 et F-288 (Unity, corridor principal)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 80.1. Emplacement – L'emplacement des caméras F-286, F-287 et F-288 est indiqué en détail sur le dessin « FBU-116 ».
- 80.2. NŒUD – Les caméras F-286, F-287 et F-288 seront reliées au nœud FN12 situé dans le secteur FBU-115A. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBU-115A afin d'alimenter chaque caméra.
- 80.3. FOV – Les caméras F-286, F-287 et F-288 surveilleront les zones du corridor du secteur FBU-116.
- 80.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 80.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

81. F-289 (Unity, deuxième étage)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 81.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra F-289 est indiqué en détail sur le dessin « FBU-117 ».
- 81.2. NŒUD – La caméra F-289 sera connectée au nœud FN12 situé dans le secteur FBU-115A. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du FBU-115A afin d'alimenter chaque caméra.
- 81.3. FOV – La caméra F-289 surveillera la porte d'entrée Unity dans le secteur FBU-117.
- 81.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 81.5. Montage – La caméra sera fixée au mur à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

Caméras moyennes – Caméras périphériques :

82. P-1 et P-2 (tour 1)

L'entrepreneur doit fournir et installer deux (2) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :

82.1. Emplacement – Les caméras P-1 et P-2 sont placées dans la tour 1, derrière l'unité de VFP (FBS) et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».

82.2. NŒUD – Les caméras P-1 et P-2 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.

82.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.

82.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.

82.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

83. P-3, P-4 et P-5 (tour 2)

L'entrepreneur doit fournir et installer trois (3) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :

83.1. Emplacement – Les caméras P-3, P-4 et P-5 sont placées dans la tour 2 nord de l'édifice FBN et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».

83.2. NŒUD – Les caméras P-3, P-4 et P-5 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.

83.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.

83.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.

83.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

84. P-6, P-7 et P-8 (tour 3)

L'entrepreneur doit fournir et installer trois (3) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :

84.1. Emplacement – Les caméras P-6, P-7 et P-8 sont placées dans la tour 3 nord de l'édifice FBN et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».

84.2. NŒUD – Les caméras P-6, P-7 et P-8 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 84.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 84.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 84.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.
85. P-9 (tour 4)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur fixe en réseau qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 85.1. Emplacement – La caméra P-9 est placée dans la tour 4 NO de l'édifice FBN et est décrite en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 85.2. NCEUD – La caméra P-9 sera reliée au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 85.3. FOV – La caméra sera munie d'un objectif de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. La nouvelle caméra et son objectif seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 85.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 85.5. Montage – La caméra sera installée dans l'enceinte des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre la caméra et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.
86. P-10, P-11 et P-12 (tour 5)
L'entrepreneur doit fournir et installer trois (3) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :
- 86.1. Emplacement – Les caméras P-10, P-11 et P-12 sont placées dans la tour 5 SO de l'édifice FBF et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 86.2. NCEUD – Les caméras P-10, P-11 et P-12 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 86.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 86.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 86.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

87. P-13, P-14 et P-15 (tour 6)

L'entrepreneur doit fournir et installer trois (3) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :

- 87.1. Emplacement – Les caméras P-13, P-14 et P-15 sont placées dans la tour 6 SO de l'édifice FBF et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 87.2. NCEUD – Les caméras P-13, P-14 et P-15 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés Po+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 87.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 87.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 87.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

88. P-16 (tour 7)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur fixe en réseau qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 88.1. Emplacement – La caméra P-16 est placée dans la tour 7 SSO de l'édifice FBF et est décrite en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 88.2. NCEUD – La caméra P-16 sera reliée au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 88.3. FOV – La caméra sera munie d'un objectif de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. La nouvelle caméra et son objectif seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 88.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 88.5. Montage – La caméra sera installée dans l'enceinte des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre la caméra et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

89. P-17 (tour 8)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur fixe en réseau qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 89.1. Emplacement – La caméra P-17 est placée dans la tour 8 SSE de l'édifice FBF et est décrite en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 89.2. NCEUD – La caméra P-17 sera reliée au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 89.3. FOV – La caméra sera munie d'un objectif de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. La nouvelle caméra et son objectif seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 89.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 89.5. Montage – La caméra sera installée dans l'enceinte des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre la caméra et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.
90. P-18 et P-19 (tour 9)
L'entrepreneur doit fournir et installer deux (2) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :
- 90.1. Emplacement – Les caméras P-18 et P-19 sont placées dans la tour 9 sud de l'édifice FBG et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 90.2. NŒUD – Les caméras P-18 et P-19 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 90.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 90.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 90.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.
91. P-20, P-21 et P-22 (tour 10)
L'entrepreneur doit fournir et installer trois (3) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :
- 91.1. Emplacement – Les caméras P-20, P-21 et P-22 sont placées dans la tour 10 sud de l'édifice FBG et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 91.2. NŒUD – Les caméras P-20, P-21 et P-22 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 91.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 91.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 91.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.
92. P-23, P-24 et P-38 (tour 11)
L'entrepreneur doit fournir et installer trois (3) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :
- 92.1. Emplacement – Les caméras P-23, P-24 et P-38 sont placées dans la tour 11 à l'extrémité sud de la clôture FEN et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 92.2. NŒUD – Les caméras P-23, P-24 et P-38 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 92.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 92.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 92.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.
93. P-25, P-26 et P-27 (tour 12)
L'entrepreneur doit fournir et installer trois (3) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :
- 93.1. Emplacement – Les caméras P-25, P-26 et P-27 sont placées dans la tour 12 sur le coin est de la clôture FEN et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 93.2. NŒUD – Les caméras P-25, P-26 et P-27 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 93.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 93.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 93.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.
94. P-28 et P-29 (tour 13)
L'entrepreneur doit fournir et installer deux (2) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :
- 94.1. Emplacement – Les caméras P-28 et P-29 sont placées dans la tour 13 sur le coin est de la clôture FEN et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 94.2. NŒUD – Les caméras P-28 et P-29 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 94.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 94.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 94.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

95. P-30 (tour 14)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur fixe en réseau qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 95.1. Emplacement – La caméra P-30 est placée dans la tour 14 sur le coin est de la clôture FEN et est décrite en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 95.2. NŒUD – La caméra P-30 sera reliée au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 95.3. FOV – La caméra sera munie d'un objectif de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. La nouvelle caméra et son objectif seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 95.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 95.5. Montage – La caméra sera installée dans l'enceinte des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre la caméra et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

96. P-31 et P-32 (tour 15)

L'entrepreneur doit fournir et installer deux (2) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :

- 96.1. Emplacement – Les caméras P-31 et P-32 sont placées dans la tour 14 sur le coin nord de la clôture FEN et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 96.2. NŒUD – Les caméras P-31 et P-32 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 96.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 96.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 96.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

97. P-33 et P-34 (tour 16)

L'entrepreneur doit fournir et installer deux (2) caméras couleur fixes, en réseau, qui atteignent ou dépassent les exigences suivantes :

- 97.1. Emplacement – Les caméras P-33 et P-34 sont placées dans la tour 16 sur le coin nord de la clôture FEN et sont décrites en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 97.2. NŒUD – Les caméras P-33 et P-34 seront reliées au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. Elles seront reliées à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 97.3. FOV – Les caméras seront munies d'objectifs de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. Les nouvelles caméras et les objectifs seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 97.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 97.5. Montage – Les caméras seront installées dans les enceintes des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre les caméras et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.
98. P-35 (clôture périphérique)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur fixe en réseau qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 98.1. Emplacement – La caméra P-35 est placée sur la clôture périphérique intérieure nord, au nord de l'édifice FBF et est décrite en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 98.2. NCEUD – La caméra P-35 sera reliée au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.
- 98.3. FOV – La caméra sera munie d'un objectif de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. La nouvelle caméra et son objectif seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 98.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 98.5. Montage – La caméra sera installée dans l'enceinte des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre la caméra et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante. L'entrepreneur fournira une nouvelle armoire en acier inoxydable retenue solidement sur le poteau de clôture le plus rapproché en dessous de la caméra. Le commutateur réseau fourni et le circuit de c.a. relié à la caméra P-35 seront placés à l'intérieur de l'armoire fournie.
99. P-36 (Sallyport FBA, guérite intérieure)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur fixe en réseau qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 99.1. Emplacement – La caméra P-36 est placée sur le coin SO de l'édifice FBA et est décrite en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».
- 99.2. NCEUD – La caméra P-36 sera connectée au VMS par un câble CAT6 pour l'extérieur fourni et installé par l'entrepreneur menant au nœud 1.
- 99.3. FOV – La caméra sera munie d'un objectif de type P-Iris de 2,8 à 8 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 112 ° à 39 °. La nouvelle caméra et son objectif seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.
- 99.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.
- 99.5. Montage – La caméra sera installée dans l'enceinte des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre la caméra et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante. L'entrepreneur abaissera l'enceinte existante d'environ 31 cm sur le mur afin qu'on puisse l'ouvrir complètement sous le toit en porte-à-faux.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

100. P-37 (nouvelle tour 17)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur fixe en réseau qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

100.1.Emplacement – La caméra P-37 est placée dans la nouvelle tour 17 sur l'extrémité nord de la clôture FEN à l'extérieur de la clôture périphérique et est décrite en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».

100.2.NŒUD – La caméra P-37 sera reliée au VMS par un câble CAT6 d'extérieur fourni par l'entrepreneur et insérer dans un conduit neuf suivant la clôture périphérique extérieure depuis la tour et jusque dans l'édifice FBA-114 et relié au nœud FN1.

100.3.FOV – La caméra sera munie d'un objectif de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. La nouvelle caméra et son objectif seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.

100.4.Caméras – La caméra fournie sera de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.

100.5.Montage – La caméra sera installée dans l'enceinte des caméras périphériques existantes qu'on a déplacée. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

100.6.Tour – L'entrepreneur fournira et installera une nouvelle tour d'acier autoportante dont la hauteur est identique à la tour existante à l'intérieur de l'enceinte FEN. La caméra sera fixée à une hauteur procurant une vue dégagée de l'extrémité éloignée du côté FEN de la clôture de séparation FEN.

101. P-38 (tour 11)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur fixe en réseau qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

101.1.Emplacement – La caméra P-38 est placée dans la tour 11 à l'extrémité sud de la clôture FEN et est décrite en détail sur le dessin « Unité de sécurité moyenne 422 ».

101.2.NŒUD – La caméra P-38 sera reliée au VMS au moyen du câble à fibres optiques existant reliant la tour des caméras au nœud 1. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45 avec au moins un port SFP pour la connexion à fibres optiques directe. Le commutateur fourni sera installé dans l'armoire de l'équipement de TVCF situé à la base de la tour.

101.3.FOV – La caméra sera munie d'un objectif de type P-Iris de 12,5 à 50 mm offrant un champ de vision horizontal d'au moins 25 ° à 7 °. La nouvelle caméra et son objectif seront réglés de manière à reproduire le champ de vision existant le plus fidèlement possible.

101.4.Caméras – La caméra fournie sera de type n° 6 tel que décrit à la section 4.5.4.7 du présent énoncé des exigences techniques.

101.5.Montage – La caméra sera installée dans l'enceinte des caméras périphériques existantes. L'entrepreneur fournira et installera de nouvelles connexions Ethernet CAT6 entre la caméra et le commutateur réseau fourni. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau moteur d'essuie-glace, un nouveau balai d'essuie-glace, un nouveau raccord de moteur et un nouveau joint d'étanchéité extérieur pour chaque enceinte existante.

Caméras de l'unité à sécurité minimale – Aires extérieures :

102. B-1 – SSDS 1

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

102.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-1 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».

102.2.NŒUD – La caméra B-1 sera branchée au VMS par la liaison existante reliant la tour des caméras au nœud BN6. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 102.3.FOV – Cette caméra permet d'observer le périmètre nord de la clôture périphérique nord le long de l'aéroport, à l'ouest de la promenade Beaver Creek et à l'est derrière les bâtiments BC16, BC05 et BC59.
- 102.4.Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 102.5.Montage – La caméra sera montée sur un support double suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction nord-sud, et la caméra placée sur le bras nord du col-de-cygne. Le commutateur sera installé dans une nouvelle armoire en acier inoxydable munie d'un verrou. L'armoire devra comporter un morillon de verrouillage capable d'accueillir un cadenas en laiton de 1 po. L'armoire fournie devra être classée NEMA 4.
103. B-2 – BCI – stationnement à sécurité minimale
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur d'extérieur à capteurs multiples, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 103.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-2 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 103.2.NŒUD – La caméra B-2 sera branchée au VMS par la liaison existante reliant la tour des caméras au nœud BN6. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45.
- 103.3.FOV – Cette caméra offrira une vue sur 180 ° du terrain de stationnement de l'unité à sécurité minimale de BCI.
- 103.4.Caméras – La caméra fournie sera de type n° 5 tel que décrit à la section 4.5.4.6 du présent énoncé des exigences techniques.
- 103.5.Montage – La caméra sera montée sur un support double suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction nord-sud, et la caméra placée sur le bras sud du col-de-cygne. Le commutateur sera installé à l'intérieur de l'armoire en acier inoxydable qu'on a décrite pour la caméra B-1.
104. B-3 – BCI –stationnement à sécurité minimale no 2
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur d'extérieur à dôme fixe et en réseau, qui répond aux exigences suivantes :
- 104.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-3 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 104.2.NŒUD – La caméra B-3 sera branchée au VMS par la liaison existante reliant la tour des caméras au nœud BN6. La caméra sera reliée à un commutateur réseau à l'épreuve des intempéries comportant au moins quatre ports cuivrés PoE+ RJ-45.
- 104.3.FOV – Cette caméra permettra de surveiller le terrain de stationnement en angle le long de la promenade Beaver Creek et derrière le bâtiment BC16.
- 104.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 1B tel que décrit à la section 4.5.4.2 du présent énoncé des exigences techniques.
- 104.5.Montage – La caméra sera munie d'une ferrure de montage sur poteau T91A47 ou l'équivalent. Le commutateur sera installé à l'intérieur de l'armoire en acier inoxydable qu'on a décrite pour la caméra B-1.
105. B-4 – quai de chargement BC05
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 105.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-4 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 105.2.NŒUD – La caméra B-4 sera branchée au VMS au moyen d'une liaison CAT6 installée par un entrepreneur entre la caméra et le nœud BN2.
- 105.3.FOV – Cette caméra permet d'observer le périmètre nord de la clôture périphérique nord le long de l'aéroport, les quais de chargement du bâtiment BC05 et l'arrière des bâtiments BC03, BC05, BC16 et BC59.
- 105.4.Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 105.5. Montage – La caméra sera fixée sur un support suspendu T91L61 muni de bornes internes de type CAT6 pour accueillir les fils sur place. Le support suspendu sera relié au mur de l'édifice BC05 avec un adaptateur mural T91A64 à une hauteur d'au moins 20 pieds ou aussi près que possible du toit en porte-à-faux.
106. B-5 – terrain de balle-molle
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 106.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-5 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 106.2. NŒUD – La caméra B-5 sera branchée au VMS au moyen de la liaison existante à fibres optiques OM3 reliant la tour des caméras au nœud BN6.
- 106.3. FOV – Cette caméra permettra de surveiller la clôture périphérique nord le long de l'aéroport, le terrain de balle-molle, les terrains réservés aux Autochtones, BC43, BC44, BC45.
- 106.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 106.5. Montage – La caméra sera fixée sur le support pendant existant sur la tour de TVCF.
107. B-6 – bureau principal
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 107.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-6 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 107.2. NŒUD – La caméra B-6 sera connectée au VMS par une liaison CAT6 existante reliant la caméra au nœud BN3.
- 107.3. FOV – Cette caméra permettra de surveiller la zone nord des cours de V et C, la zone du mini-golf, ainsi que les bâtiments BC10, BC23, BC25, BC41.
- 107.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 107.5. Montage – La caméra sera fixée sur le support pendant existant sur la tour de TVCF existante.
108. B-7 – cour du gymnase sud
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 108.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-7 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 108.2. NŒUD – La caméra B-7 sera branchée au VMS au moyen d'un câble CAT6 enfoui fourni par l'entrepreneur entre la caméra et le nœud BN6.
- 108.3. FOV – Cette caméra permettra d'observer la cour et les zones de mouvement entre les bâtiments BC10, BC14, BC15, BC19, BC20, BC23, BC25, BC58 et BC62.
- 108.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 108.5. Montage – L'entrepreneur fournira et installera une tour inclinable de 12 m à armoire intégrée dans la base. La tour est munie d'un support à col de cygne pour la caméra. La tour inclinable à armoire intégrée à la base 1545/12 TD/HS d'Altron assortie du treuil DW2500/45 est un exemple de tour qui convient.
109. B-8 – chemin est
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 109.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-8 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 109.2. NŒUD – La caméra B-8 sera branchée au VMS au moyen d'un câble CAT6 enfoui fourni par l'entrepreneur entre la caméra et le nœud BN6.
- 109.3. FOV – Cette caméra permettra d'observer le chemin est et les zones de mouvement entre les bâtiments BC19, BC43, BC44, BC46, BC54 et BC62.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 109.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 109.5. Montage – L'entrepreneur fournira et installera une tour inclinable de 12 m à armoire intégrée dans la base. La tour est munie d'un support à col de cygne pour la caméra. La tour inclinable à armoire intégrée à la base 1545/12 TD/HS d'Altron assortie du treuil DW2500/45 est un exemple de tour qui convient.
110. B-9 – unité résidentielle no 5
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 110.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-9 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 110.2. NŒUD – La caméra B-9 sera branchée au VMS au moyen de la liaison existante à fibres optiques reliant la tour des caméras au nœud BN7.
- 110.3. FOV – Cette caméra permettra de surveiller les secteurs sud et est adjacents au terrain de stationnement de l'unité à sécurité moyenne et le chemin menant au champ de tir.
- 110.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 110.5. Montage – La caméra sera montée sur un support double suspendu en col-de-cygne placé sur le dessus de la tour existante. Le col-de-cygne devra être orienté dans la direction nord-sud, et la caméra placée sur le bras nord du col-de-cygne. Le commutateur sera installé dans une nouvelle armoire en acier inoxydable munie d'un verrou. L'armoire devra comporter un morillon de verrouillage capable d'accueillir un cadenas en laiton de 1 po. L'armoire fournie devra être classée NEMA 4.
111. B-10 – génératrice
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 111.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-10 est indiqué en détail sur le dessin « Plan extérieur 443 ».
- 111.2. NŒUD – La caméra B-10 sera branchée au VMS au moyen de la liaison existante à fibres optiques reliant la tour des caméras au nœud BN3.
- 111.3. FOV – Cette caméra permettra de surveiller le chemin ouest et les zones se trouvant derrière les bâtiments BC24, BC25, BC40 et BC41.
- 111.4. Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 111.5. Montage – La caméra sera fixée sur le support pendant existant sur la tour de TVCF existante.

CARTE BC03

112. B-11 et B12 – BC03 Corcan
L'entrepreneur doit fournir et installer deux (2) caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :
- 112.1. Emplacement – L'emplacement des caméras B-11 et B12 est indiqué en détail sur le dessin « BC03 ».
- 112.2. NŒUD – Les caméras B-11 et B-12 seront connectées au nœud BN2 situé dans le secteur BC05. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits, les rallonges et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC05 afin d'alimenter chaque caméra.
- 112.3. FOV – Ces caméras permettront de surveiller le secteur Corcan, BV03, salle 102.
- 112.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 112.5. Montage – Les caméras seront fixées sur le mur extérieur à l'endroit approximatif indiqué sur la carte BC03, soit au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

CARTE BC05

113. B-13 à B-16 – BC05 - préparation des aliments
L'entrepreneur doit fournir et installer quatre caméras-dômes couleur fixes, en réseau, qui répondent aux exigences suivantes :
- 113.1. Emplacement – L'emplacement des caméras B-13 à B-16 est indiqué en détail sur le dessin « BC05 ».
 - 113.2. NŒUD – Les caméras B-13 et B-16 seront connectées au nœud BN2 situé dans le secteur BC05-113. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du bâtiment BC05 afin d'alimenter chaque caméra.
 - 113.3. FOV – Ces caméras permettront de surveiller les aires de préparation des aliments dans le corridor 111 et les salles 118, 124 et 125 du bâtiment BC03.
 - 113.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 113.5. Montage – Les caméras seront fixées sur le mur intérieur à l'endroit approximatif indiqué sur la carte BC05, soit au point le plus élevé possible.
114. B-17 et B-19 (quai de chargement et passage recouvert)
L'entrepreneur doit fournir et installer deux (3) caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :
- 114.1. Emplacement – L'emplacement des caméras B-17 à B-19 est indiqué en détail sur le dessin « BC05 ».
 - 114.2. NŒUD – Les caméras B-17 et B-19 seront connectées au nœud BN2 situé dans le secteur BC05-113. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du bâtiment BC05 afin d'alimenter chaque caméra.
 - 114.3. FOV – Ces caméras permettront de surveiller les secteurs suivants :
 - 114.3.1. La caméra B-17 sera orientée vers le nord pour surveiller la plate-forme de chargement intérieure des camions.
 - 114.3.2. Les caméras B-18 et B-19 seront orientées vers l'est et vers l'ouest afin de surveiller le passage recouvert intérieur.
 - 114.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 114.5. Montage – Les caméras seront fixées sur le mur ou le plafond intérieur à l'endroit approximatif indiqué sur la carte BC05, soit au point le plus élevé possible.

CARTE BC12

115. B-20 et B-21 – (zones de la cour de V et C)
L'entrepreneur doit fournir et installer 2 caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :
- 115.1. Emplacement – L'emplacement des caméras B-20 et B-21 est indiqué en détail sur le dessin « BC12 ».
 - 115.2. NŒUD – Les caméras B-20 et B-21 seront connectées au nœud BN3 situé dans le secteur BC12-B11. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC12-B11 afin d'alimenter chaque caméra.
 - 115.3. FOV – Les caméras B-0 et B-21 surveillent le secteur des visites à l'extérieur et servent de référence complémentaire aux caméras PIZ.
 - 115.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1B tel que décrit à la section 4.5.4.2 du présent énoncé des exigences techniques.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 115.5.Montage – Les caméras seront fixées au mur extérieur ou sous le toit en porte-à-faux à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
116. B-22 et B-23 – (visites de V et C, secteur intérieur)
L'entrepreneur doit fournir et installer 2 caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :
- 116.1.Emplacement – L'emplacement des caméras B-22 et B-23 est indiqué en détail sur le dessin « BC12 ».
- 116.2.NœUD – Les caméras B-22 et B-23 seront connectées au nœud BN3 situé dans le secteur BC12-B11. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC12-B11 afin d'alimenter chaque caméra.
- 116.3.FOV – Les caméras B-22 et B-23 surveilleront le secteur des visites à l'intérieur BC12-108 et serviront de référence complémentaire à la caméra PIZ.
- 116.4.Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 116.5.Montage – Les caméras seront fixées au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
117. B-24 – (entrée des détenus BC12)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 117.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-24 est indiqué en détail sur le dessin « BC12 ».
- 117.2.NœUD – Les caméras B-22 et B-23 seront connectées au nœud BN3 situé dans le secteur BC12-B11. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC12-B11 afin d'alimenter chaque caméra.
- 117.3.FOV – La caméra B-24 surveillera l'entrée des détenus BC12-113 et l'escalier menant au secteur de V et C.
- 117.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 117.5.Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
118. B-25 (PIZ, V et C, intérieur)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur PIZ d'extérieur, en réseau, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 118.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-25 est indiqué en détail sur le dessin « BC12 ».
- 118.2.NœUD – La caméra B-25 sera connectée au nœud 2.1 situé dans le secteur BC12-B11 (poste extérieur B). L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur BC12-B1 afin de relier un PoE à la caméra.
- 118.3.FOV – Cette caméra offrira une vue sur 360° du secteur des visites intérieur BC12-108.
- 118.4.Caméras – La caméra fournie sera de type n° 2 tel que décrit à la section 4.5.4.3 du présent énoncé des exigences techniques.
- 118.5.Montage – La caméra sera fixée sur un support suspendu T91B51 fourni par un entrepreneur afin de pouvoir pivoter pour tenir compte de l'inclinaison du plafond et pouvoir s'étirer vers le bas afin que la caméra puisse voir la zone des visites au grand complet sous le plafond avec suspente en T inversé dans les autres secteurs de BC12-108.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

119. B-26 (zone de fouille de V et C)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 119.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-26 est indiqué en détail sur le dessin « BC12 ».
- 119.2.NœUD – La caméra B-26 sera connectée au nœud 2.1 situé dans le secteur BC12-B11 (poste extérieur B). L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC12-B11.
- 119.3.FOV – La caméra B-26 surveillera le secteur de fouille BC12-106.
- 119.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 119.5.Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

CARTE BC13

120. B-27 (salle d'attente des services de santé pour les détenus)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur d'extérieur anti-ligature, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

- 120.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-27 est indiqué en détail sur le dessin « BC13 ».
- 120.2.NœUD – La caméra B-27 sera connectée au nœud 2.1 situé dans le secteur BC13-B01 (poste extérieur B). L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC13-B01.
- 120.3.FOV – La caméra B-27 surveillera la salle d'attente des services de santé pour les détenus BC13-107.
- 120.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 3 tel que décrit à la section 4.5.4.4 du présent énoncé des exigences techniques.
- 120.5.Montage – La caméra sera fixée au mur ou au coin à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

121. B-28 (corridor 101 des services de santé)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 121.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-28 est indiqué en détail sur le dessin « BC13 ».
- 121.2.NœUD – La caméra B-28 sera connectée au nœud 2.1 situé dans le secteur BC13-B01 (poste extérieur B). L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC13-B01.
- 121.3.FOV – La caméra B-28 surveillera le corridor des services de santé pour les détenus BC13-101.
- 121.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 121.5.Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

122. B-29 (corridor 104 des services de santé)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

- 122.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-29 est indiqué en détail sur le dessin « BC13 ».
- 122.2.NœUD – La caméra B-29 sera connectée au nœud 2.1 situé dans le secteur BC13-B01 (poste extérieur B). L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC13-B01.
- 122.3.FOV – La caméra B-29 surveillera le corridor des services de santé pour les détenus BC13-101.
- 122.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

122.5.Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

123. B-30 (salle de nettoyage 116 de l'AAS)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

123.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-30 est indiqué en détail sur le dessin « BC13 ».

123.2.NœUD – La caméra B-30 sera connectée au nœud 2.1 situé dans le secteur BC13-B01 (poste extérieur B). L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC13-B01.

123.3.FOV – La caméra B-30 surveillera la salle de nettoyage BC13-116.

123.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

123.5.Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

124. B-31 et B-32 (salle générale 116 d'AAS)

L'entrepreneur doit fournir et installer 2 caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :

124.1.Emplacement – L'emplacement des caméras B-31 et B32 est indiqué en détail sur le dessin « BC13 ».

124.2.NœUD – Les caméras B31 et B32 seront connectées au nœud BN4 situé dans le secteur BC13-B01. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC13-B01.

124.3.FOV – Les caméras B-31 et B32 surveilleront la zone générale en présentant des vues en contrechamp de la salle BC13-112.

124.4.Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

124.5.Montage – Les caméras seront fixées au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

CARTE BC15

125. B-33 (cantine des détenus (min.))

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra en couleur fixe, en réseau, qui répond aux exigences suivantes :

125.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-33 est indiqué en détail sur le dessin « BC15 ».

125.2.NœUD – La caméra B-33 sera connectée au nœud BN5 situé dans le secteur BC15-113. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur BC15-113.

125.3.FOV – La caméra B-33 surveillera l'intérieur de la cantine des détenus offrant une vue sur 360 ° de la salle BC15-102.

125.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 4 tel que décrit à la section 4.5.4.5 du présent énoncé des exigences techniques.

125.5.Montage – La caméra sera fixée au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

126. B-34 et B-35 (fenêtre de la cantine des détenus)

L'entrepreneur doit fournir et installer 2 caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :

126.1.Emplacement – L'emplacement des caméras B-34 et B-35 est indiqué en détail sur le dessin « BC15 ».

126.2.NœUD – Les caméras B-34 et B-35 seront connectées au nœud BN5 situé dans le secteur BC15-113. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur BC15-113.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 126.3.FOV – Les caméras B-34 et B35 surveilleront le corridor de la cantine des détenus en présentant des vues en contrechamp de la salle BC15-101.
- 126.4.Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 126.5.Montage – Les caméras seront fixées au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
127. B-36 (salle d'artisanat et de bricolage 104)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 127.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-36 est indiqué en détail sur le dessin « BC15 ».
- 127.2.NŒUD – La caméra B-36 sera connectée au nœud BN5 situé dans le secteur BC15-113.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur BC15-113.
- 127.3.FOV – La caméra B-36 surveillera la salle d'artisanat et de bricolage BC15-104.
- 127.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 127.5.Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
128. B-37 (salle d'artisanat et de bricolage 104A)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 128.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-37 est indiqué en détail sur le dessin « BC15 ».
- 128.2.NŒUD – La caméra B-37 sera connectée au nœud BN5 situé dans le secteur BC15-113.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur BC15-113.
- 128.3.FOV – La caméra B-37 surveillera la salle d'artisanat et de bricolage BC15-104A.
- 128.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 128.5.Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
129. B-38 (salle des poids et haltères nord)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 129.1.Emplacement – L'emplacement de la caméra B-38 est indiqué en détail sur le dessin « BC15 ».
- 129.2.NŒUD – La caméra B-38 sera connectée au nœud BN5 situé dans le secteur BC15-113.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur BC15-113.
- 129.3.FOV – La caméra B-38 surveillera la salle des poids et haltères nord BC15-110.
- 129.4.Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
- 129.5.Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué au point le plus élevé possible.
130. B-39, B-40, B-41 et B-42 (gymnase)
L'entrepreneur doit fournir et installer 4 caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :
- 130.1.Emplacement – L'emplacement des caméras B-39 à B-42 est indiqué en détail sur le dessin « BC15 ».
- 130.2.NŒUD – Les caméras B-39 à B-42 seront connectées au nœud BN5 situé dans le secteur BC15-113. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur BC15-113.
- 130.3.FOV – Les caméras B-39 à B-42 surveilleront la dalle du gymnase des détenus situé dans le secteur BC15-111.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

130.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1B tel que décrit à la section 4.5.4.2 du présent énoncé des exigences techniques.

130.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

131. B-43 (salle des poids et haltères sud)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

131.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-43 est indiqué en détail sur le dessin « BC15 ».

131.2. NŒUD – La caméra B-43 sera connectée au nœud BN5 situé dans le secteur BC15-113. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis la caméra jusqu'au commutateur PoE dans le secteur BC15-113.

131.3. FOV – La caméra B-43 surveillera la salle des poids et haltères nord BC15-112.

131.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

131.5. Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

CARTE BC20

132. B-44 (salle commune du quartier 2)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

132.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-44 est indiqué en détail sur le dessin « BC20 ».

132.2. NŒUD – La caméra B-44 sera reliée au nœud BN7 situé dans le secteur BC19. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits, les rallonges et le câblage du PoE CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC19 pour relier le PoE à la caméra.

132.3. FOV – La caméra B-44 surveillera la salle commune du quartier 2 BC20-112.

132.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

132.5. Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

CARTE BC23

133. B-45 (salle commune du quartier 1)

L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :

133.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-45 est indiqué en détail sur le dessin « BC23 ».

133.2. NŒUD – La caméra B-45 sera connectée au nœud BN8 situé dans le secteur BC24.

L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits, les rallonges et le câblage du PoE CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC24 pour relier le PoE à la caméra.

133.3. FOV – La caméra B-45 surveillera la salle commune du quartier BC23-112.

133.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.

133.5. Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

CARTE BC41

134. B-46 (vestibule d'entrée des participants aux programmes)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 134.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-46 est indiqué en détail sur le dessin « BC41 ».
 - 134.2. NŒUD – La caméra B-46 sera connectée au nœud BN9 situé dans le secteur BC41-126.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC41-126.
 - 134.3. FOV – La caméra B-46 surveillera le vestibule d'entrée des participants aux programmes BC41-101.
 - 134.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 134.5. Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
135. B-47 (classes des programmes – rez-de-chaussée)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 135.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-47 est indiqué en détail sur le dessin « BC41 ».
 - 135.2. NŒUD – La caméra B-47 sera connectée au nœud BN9 situé dans le secteur BC41-126.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC41-126.
 - 135.3. FOV – La caméra B-47 surveillera le corridor des classes des programmes au rez-de-chaussée, BC41-109.
 - 135.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 135.5. Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
136. B-48 (classes des programmes – deuxième étage)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 136.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-48 est indiqué en détail sur le dessin « BC41 ».
 - 136.2. NŒUD – La caméra B-48 sera connectée au nœud BN9 situé dans le secteur BC41-126.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC41-126.
 - 136.3. FOV – La caméra B-48 surveillera le corridor des classes des programmes au deuxième étage, BC41-202.
 - 136.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 136.5. Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

CARTE BC55

137. B-49 (vestibule d'entrée de l'immeuble d'identification)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 137.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-49 est indiqué en détail sur le dessin « BC55 ».
 - 137.2. NŒUD – La caméra B-49 sera reliée au nœud BN1 situé dans le secteur BC55-105.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC55-105.
 - 137.3. FOV – La caméra B-49 surveillera le vestibule d'entrée et le guichet d'enregistrement des visiteurs, BC55-113.
 - 137.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 137.5. Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
138. B-50 (boîtes postales de l'immeuble d'identification)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 138.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-50 est indiqué en détail sur le dessin « BC55 ».
 - 138.2. NŒUD – La caméra B-50 sera reliée au nœud BN1 situé dans le secteur BC55-105.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC55-105.
 - 138.3. FOV – La caméra B-50 observera les coffres-forts de rangement des clés, les boîtes postales des détenus et la porte du bureau principal, BC55-116.
 - 138.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 138.5. Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
139. B-51 (zone de fouille des visiteurs)
L'entrepreneur doit fournir et installer une caméra couleur en réseau fixe, qui atteint ou dépasse les exigences suivantes :
- 139.1. Emplacement – L'emplacement de la caméra B-51 est indiqué en détail sur le dessin « BC55 ».
 - 139.2. NŒUD – La caméra B-51 sera reliée au nœud BN1 situé dans le secteur BC55-105.
L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE fourni dans le secteur BC55-105.
 - 139.3. FOV – La caméra B-51 surveillera la zone de fouille des visiteurs et l'appareil de radioscopie pour les bagages, BC55-114.
 - 139.4. Caméras – La caméra fournie sera de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 139.5. Montage – La caméra sera fixée au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

CARTE BC58

140. B-52 et B-53 (petit gymnase)

L'entrepreneur doit fournir et installer 2 caméras couleur en réseau fixes qui répondent aux exigences suivantes :

- 140.1. Emplacement – L'emplacement des caméras B-52 et B-53 est indiqué en détail sur le dessin « BC58 ».
 - 140.2. NŒUD – Les caméras B-52 et B-53 seront connectées au nœud BN5 situé dans le secteur BC15. L'entrepreneur doit fournir et installer tous les conduits, les rallonges et le câblage CAT6 nécessaires depuis l'emplacement de la caméra jusqu'au commutateur PoE à l'intérieur du secteur BC15 afin d'alimenter chaque caméra.
 - 140.3. FOV – Les caméras B-52 et B-53 surveilleront le petit gymnase en présentant des vues en contrechamp de la salle BC58-101.
 - 140.4. Caméras – Les caméras fournies seront de type 1A tel que décrit à la section 4.5.4.1 du présent énoncé des exigences techniques.
 - 140.5. Montage – Les caméras seront fixées au mur ou au plafond à l'endroit approximatif indiqué, au point le plus élevé possible.
-

Détails d'installation du client du système de TVCF – Unité à sécurité moyenne

Moniteurs et clients PVRU associés :

FBA – Édifice Aurora (entrée principale/Sallyport) :

141. M7 – M10 – FBA-104 (PPCC)

L'entrepreneur doit fournir et installer deux clients réseau complets qui remplissent ou dépassent toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

- 141.1. Moniteurs – Les moniteurs M7 à M10 remplaceront les moniteurs de TVCF existants dans la console de PPCC du secteur FBA-104. Les moniteurs fournis seront fixés à l'intérieur de la console pour remplacer exactement les moniteurs du SPID existants.
- 141.2. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBA-103 (CER).
- 141.3. Caractéristique des moniteurs – L'entrepreneur doit fournir et installer 4 moniteurs de type 4 dans les espaces existants à l'intérieur de la console du PPCC. Les moniteurs doivent présenter une résolution d'au moins 1 024 par 768 pixels.
- 141.4. Configuration – Chaque moniteur présentera les images de la TVCF fournies par le système S100 par l'entremise des clients du système de TVCF Genetec. Ces clients seront programmés pour recevoir et afficher les images de la TVCF dans la configuration actuelle.

142. M11 – M14 – FBA-104 (PPCC)

L'entrepreneur doit fournir et installer deux clients réseau complets qui remplissent ou dépassent toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

- 142.1. Moniteurs – Les moniteurs M11 à M14 remplaceront les moniteurs de TVCF existants dans la console de PPCC du secteur FBA-104. Les moniteurs fournis seront fixés à l'intérieur de la console pour remplacer exactement les moniteurs du SSDS existants.
- 142.2. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer deux bâtis de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBA-103 (CER).
- 142.3. Caractéristique des moniteurs – L'entrepreneur doit fournir et installer 4 moniteurs de type 4 dans les espaces existants à l'intérieur de la console du PPCC. Les moniteurs doivent présenter une résolution d'au moins 1 024 par 768 pixels.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

- 142.4.Souris – L'entrepreneur fournira 1 souris permettant de commander les moniteurs M11 à M14, ainsi que le moniteur M19.
- 142.5.Configuration – Chaque moniteur affichera les images de la TVCF selon le choix de l'opérateur du PPCC sur le moniteur 19 par l'arbre de caméras de Genetec. Les moniteurs M11 à M14 présenteront un affichage unique ou divisé en quatre par l'entremise des clients de la TVCF de Genetec. Les clients bénéficiant du service seront programmés de manière à recevoir et afficher les images de la TVCF dans la configuration actuelle.
143. M15 – M18 – FBA-104 (PPCC)
L'entrepreneur doit fournir et installer deux clients réseau complets qui remplissent ou dépassent toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :
- 143.1.Moniteurs – Les moniteurs M15 à M18 remplaceront les moniteurs de TVCF existants dans la console de PPCC du secteur FBA-104. Les moniteurs fournis seront fixés au mur au-dessus de la console pour remplacer exactement les moniteurs du SSDS existants.
- 143.2.UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer deux bâtis de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBA-103 (CER).
- 143.3.Caractéristique des moniteurs – L'entrepreneur doit fournir et installer 4 moniteurs de type 2 pour remplacer les moniteurs dans les espaces existants au-dessus de la console du PPCC. Les moniteurs doivent présenter une résolution d'au moins 1 920 par 1 080 pixels.
- 143.4.Configuration – Chaque moniteur affichera les images de la TVCF sélectionnées par les clients et celles-ci seront programmées pour recevoir et afficher les images de la TVCF dans la configuration actuelle.
144. M19 – FBA-104 (PPCC)
L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :
- 144.1.Moniteur – Le moniteur M9 remplacera le moniteur de TVCF existant de la console de PPCC du secteur FBA-104. Les moniteurs fournis seront fixés à l'intérieur de la console de manière précise afin de remplacer le moniteur du SSDS existant.
- 144.2.UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBA-103 (CER).
- 144.3.Caractéristique du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 4 dans les espaces existants à l'intérieur de la console du PPCC. Le moniteur doit présenter une résolution d'au moins 1 024 par 768 pixels.
- 144.4.Souris – L'entrepreneur fournira 1 souris permettant de commander les moniteurs M11 à M14, ainsi que le moniteur M19.
- 144.5.Configuration – Chaque moniteur affichera les images de la TVCF selon le choix de l'opérateur du PPCC sur le moniteur 19 par l'arbre de caméras de Genetec. Les moniteurs M11 à M14 présenteront un affichage unique ou divisé en quatre par l'entremise des clients de la TVCF de Genetec. Les clients bénéficiant du service seront programmés de manière à recevoir et afficher les images de la TVCF dans la configuration actuelle.
145. M20 – FBA-102 (PCEP)
L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :
- 145.1.Moniteur – Le moniteur M20 remplacera le moniteur de TVCF existant du côté ouest (Sallyport) du PCEP dans le secteur FBA-102. Le moniteur fourni sera relié à l'ordinateur de bureau dans le poste de contrôle, soit sur un montant de bureau de type VESA fixe muni d'un bras articulé et d'une plaque d'adaptation destinée au montage du prolongateur KVM associé.
- 145.2.Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris permettant de sélectionner les caméras et de commander la caméra PIZ. La souris doit être reliée à une prise USB.
- 145.3.UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBA-103 (CER).
- 145.4.Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 2.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

145.5. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F.

146. M21 – FBA-102 (PCEP)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

146.1. Moniteur – Le moniteur M21 remplacera le moniteur de TVCF existant du côté ouest (Sallyport) du PCEP dans le secteur FBA-102. Le moniteur fourni sera relié à l'ordinateur de bureau dans le poste de contrôle, soit sur un montant de bureau de type VESA fixe muni d'un bras articulé et d'une plaque d'adaptation destinée au montage du prolongateur KVM associé.

146.2. Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris permettant de sélectionner les caméras et de commander la caméra PIZ. La souris doit être reliée à une prise USB.

146.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBA-103 (CER).

146.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 2.

146.5. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F.

147. M22 – FBA-209A (COC)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

147.1. Moniteur – Le moniteur M22 sera un moniteur de bureau de type 3 situé dans le bureau du COC dans le secteur FBA-209A.

147.2. Souris/clavier – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris et un clavier afin de procurer toutes les fonctions d'un client de type 4.

147.3. Commutateur écran-clavier-souris (KMV) – L'entrepreneur fournira au client un commutateur KMV permettant à un autre ordinateur de partager le moniteur, la souris et le clavier fournis à ce client. Le commutateur KMV permettra de passer d'un ordinateur à un autre par un bouton sur le bureau branché ou au moyen de touches programmables sur le clavier installé.

147.4. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un ordinateur de bureau de type 4 dans le bureau FBA-209A.

147.5. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 3.

147.6. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client permettra la captation en direct et la lecture d'archives de toute vidéo enregistrée sur le système Genetec.

148. M23, M24 et M25 – FBA-212/211 (ARS)

L'entrepreneur doit fournir et installer trois clients réseau complets qui remplissent ou dépassent toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

148.1. Moniteur – Les moniteurs M23, M24 et M25 seront des moniteurs de bureau de type 3 situés dans le bureau de l'ARS dans le secteur FBA-209A.

148.2. Souris/clavier – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris et un clavier afin de procurer toutes les fonctions d'un client de type 4.

148.3. Commutateur écran-clavier-souris (KMV) – L'entrepreneur fournira au client un commutateur KMV permettant à un autre ordinateur de partager le moniteur, la souris et le clavier fournis à ce client. Le commutateur KMV permettra de passer d'un ordinateur à un autre par un bouton sur le bureau branché ou au moyen de touches programmables sur le clavier installé.

148.4. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un ordinateur de bureau de type 4 dans le bureau FBA-212/211.

148.5. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 3.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

148.6. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client permettra la captation en direct et la lecture d'archives de toute vidéo enregistrée sur le système Genetec.

149. M26 – FBA-07 (ADGA)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

149.1. Moniteur – Le moniteur M26 sera un moniteur de bureau de type 3 situé dans le bureau d'ADGA dans le secteur FBA-07.

149.2. Souris/clavier – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris et un clavier afin de procurer toutes les fonctions d'un client de type 4.

149.3. Commutateur écran-clavier-souris (KMV) – L'entrepreneur fournira au client un commutateur KMV permettant à un autre ordinateur de partager le moniteur, la souris et le clavier fournis à ce client. Le commutateur KMV permettra de passer d'un ordinateur à un autre par un bouton sur le bureau branché ou au moyen de touches programmables sur le clavier installé.

149.4. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un ordinateur de bureau de type 4 dans le bureau FBA-07.

149.5. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 3.

149.6. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client permettra la captation en direct et la lecture d'archives de toute vidéo enregistrée sur le système Genetec.

FBB – Borealis (visites et correspondance) :

150. M27 – M30 – FBB-110 (V et C)

L'entrepreneur doit fournir et installer deux clients réseau complets qui remplissent ou dépassent toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

150.1. Moniteurs – Les moniteurs M27 à M30 seront des moniteurs de bureau de type 2 situé dans le poste de V et C situé dans le secteur FBB-110.

150.2. Souris/clavier – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris et un clavier afin de procurer toutes les fonctions d'un client de type 3.

150.3. Commutateur écran-clavier-souris (KMV) – L'entrepreneur fournira au client un commutateur KMV permettant à un autre ordinateur de partager le moniteur, la souris et le clavier fournis à ce client. Le commutateur KMV permettra de passer d'un ordinateur à un autre par un bouton sur le bureau branché ou au moyen de touches programmables sur le clavier installé.

150.4. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un ordinateur de bâti de type 3 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBB-127.

150.5. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 2.

150.6. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client permettra la captation en direct et la lecture d'archives (jusqu'à 24 heures) de toute vidéo enregistrée sur le système Genetec. Ces clients n'autoriseront pas l'extraction vidéo.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

FBC – Cedar (isolement et soins de santé) :

151. M31 et M32 – FBC-143 (isolement)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

- 151.1. Moniteurs – Les moniteurs M31 et M32 seront situés dans le poste de commande d'isolement dans le secteur FBC-143. Le moniteur fourni sera relié à l'ordinateur de bureau dans le poste de contrôle, soit sur un montant de bureau de type VESA fixe muni d'un bras articulé et d'une plaque d'adaptation destinée au montage du prolongateur KVM associé.
- 151.2. Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris permettant de sélectionner les caméras. La souris doit être reliée à une prise USB.
- 151.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBC-138.
- 151.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 1.
- 151.5. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F.

152. M33 – FBC-143 (cellule d'isolement)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

- 152.1. Moniteur – Le moniteur M33 sera situé dans le poste de contrôle d'isolement dans le secteur FBC-143. Le moniteur fourni sera relié à l'ordinateur de bureau dans le poste de contrôle, soit sur un montant de bureau de type VESA fixe muni d'un bras articulé et d'une plaque d'adaptation destinée au montage du prolongateur KVM associé.
- 152.2. Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris permettant de sélectionner les caméras. La souris doit être reliée à une prise USB.
- 152.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBC-138.
- 152.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 1.
- 152.5. Configuration – Le moniteur affichera les caméras F-49 et F-50 sur un écran divisé. La souris permettra également de voir les images d'une seule des deux caméras. Les détails des caméras sont présentés à l'annexe F.

153. M34 – FBC-139 (soins de santé)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

- 153.1. Moniteur – Le moniteur M34 sera situé dans le poste de contrôle d'isolement dans le secteur FBC-139. Le moniteur fourni sera relié à l'ordinateur de bureau dans le poste de contrôle, soit sur un montant de bureau de type VESA fixe muni d'un bras articulé et d'une plaque d'adaptation destinée au montage du prolongateur KVM associé.
- 153.2. Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris permettant de sélectionner les caméras. La souris doit être reliée à une prise USB.
- 153.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBC-138.
- 153.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 1.
- 153.5. Configuration – Le moniteur présentera les images des caméras sur un affichage unique, divisé en deux ou en quatre. Les détails des caméras sont présentés à l'annexe F.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

FBD – Driftwood (cuisine) :

154. M35 – FBD-120 (bureau de la cuisine)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

154.1. Moniteur – Le moniteur M35 sera placé dans le bureau du gestionnaire de la cuisine situé dans le secteur FBD-120. Le moniteur fourni sera installé sur l'ordinateur de bureau.

154.2. Souris/clavier – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris et un clavier afin de procurer toutes les fonctions d'un client de type 3.

154.3. Commutateur écran-clavier-souris (KMV) – L'entrepreneur fournira au client un commutateur KMV permettant à un autre ordinateur de partager le moniteur, la souris et le clavier fournis à ce client. Le commutateur KMV permettra de passer d'un ordinateur à un autre par un bouton sur le bureau branché ou au moyen de touches programmables sur le clavier installé.

154.4. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 3 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBD-205.

154.5. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 2.

154.6. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client permettra la captation en direct et la lecture d'archives (jusqu'à 24 heures) de toute vidéo enregistrée sur le système Genetec. Ces clients n'autoriseront pas l'extraction vidéo.

FBE – Edgewood :

155. M36 – FBE-122 (unité résidentielle Edgewood)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

155.1. Moniteur – Le moniteur M36 sera intégré au comptoir CX situé dans le secteur FBE-122. Le moniteur fourni sera installé dans le réceptacle prévu du bureau.

155.2. Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris permettant de sélectionner les caméras. La souris doit être reliée à une prise USB.

155.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBE-211.

155.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 1.

155.5. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client affichera également six onglets sur la barre de commande inférieure. Chaque onglet présentera 6 vues fractionnées des caméras dans chacune des 6 paires de rangées de l'unité résidentielle.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

FBE – Falcon :

156. M36 – FBF-122 (unité résidentielle Falcon)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

- 156.1. Moniteur – Le moniteur M37 sera intégré au comptoir CX situé dans le secteur FBF-122. Le moniteur fourni sera installé dans le réceptacle prévu du bureau.
 - 156.2. Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris permettant de sélectionner les caméras. La souris doit être reliée à une prise USB.
 - 156.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBF-211.
 - 156.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 1.
 - 156.5. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client affichera également six onglets sur la barre de commande inférieure. Chaque onglet présentera 6 vues fractionnées des caméras dans chacune des 6 paires de rangées de l'unité résidentielle.
-

FBG – Granite :

157. M36 – FBG-122 (unité résidentielle Falcon)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

- 157.1. Moniteur – Le moniteur M38 sera intégré au comptoir CX situé dans le secteur FBG-122. Le moniteur fourni sera installé dans le réceptacle prévu du bureau.
- 157.2. Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris permettant de sélectionner les caméras. La souris doit être reliée à une prise USB.
- 157.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBG-211.
- 157.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 1.
- 157.5. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client affichera également six onglets sur la barre de commande inférieure. Chaque onglet présentera 6 vues fractionnées des caméras dans chacune des 6 paires de rangées de l'unité résidentielle.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

FBG – Horizon :

158. M36 – FBG-122 (unité résidentielle Horizon)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

- 158.1. Moniteur – Le moniteur M39 sera intégré au comptoir CX situé dans le secteur FBH-122. Le moniteur fourni sera installé dans le réceptacle prévu du bureau.
 - 158.2. Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris permettant de sélectionner les caméras. La souris doit être reliée à une prise USB.
 - 158.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur FBH-211.
 - 158.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 1.
 - 158.5. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client affichera également six onglets sur la barre de commande inférieure. Chaque onglet présentera 6 vues fractionnées des caméras dans chacune des 6 paires de rangées de l'unité résidentielle.
-

Détails d'installation du client du système de TVCF – Unité à sécurité minimale

Moniteurs et clients PVRU associés

BC05 – Services d'alimentation

159. M1 – BC05-113 (bureau de la cuisine)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

- 159.1. Moniteur – Le moniteur M1 sera placé dans le bureau du gestionnaire de la cuisine situé dans le secteur BC05-113. Le moniteur fourni sera installé sur l'ordinateur de bureau.
- 159.2. Souris/clavier – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris et un clavier afin de procurer toutes les fonctions d'un client de type 3.
- 159.3. Commutateur écran-clavier-souris (KMV) – L'entrepreneur fournira au client un commutateur KMV permettant à un autre ordinateur de partager le moniteur, la souris et le clavier fournis à ce client. Le commutateur KMV permettra de passer d'un ordinateur à un autre par un bouton sur le bureau branché ou au moyen de touches programmables sur le clavier installé.
- 159.4. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 3 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur BC05-113.
- 159.5. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 2.
- 159.6. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client permettra la captation en direct et la lecture d'archives (jusqu'à 24 heures) de toute vidéo enregistrée sur le système Genetec. Ces clients n'autoriseront pas l'extraction vidéo.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

BC12 Visites et correspondance

160. M2 et M3 – BC12-103 (bureau de V et C)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

160.1. Moniteurs – Les moniteurs M2 et M3 seront situés dans le bureau de V et C dans le secteur BC12-103. Les moniteurs fournis seront installés sur l'ordinateur de bureau.

160.2. Souris/clavier – L'entrepreneur doit fournir avec ce moniteur une souris et un clavier afin de procurer toutes les fonctions d'un client de type 3.

160.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 3 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur BC12-11.

160.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer deux moniteurs de type 2.

160.5. Configuration – Le moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F. Le client permettra la captation en direct et la lecture d'archives (jusqu'à 24 heures) de toute vidéo enregistrée sur le système Genetec. Ces clients n'autoriseront pas l'extraction vidéo.

BC55 – Entrée des visiteurs et bureau principal :

161. M4 et M5 – BC55-100 (bureau principal)

L'entrepreneur doit fournir et installer un client réseau complet, qui respecte ou dépasse toutes les exigences décrites dans la norme SE/NE-0228, ainsi que les critères suivants :

161.1. Moniteurs – Les moniteurs M4 et M5 se trouveront dans le bureau principal situé dans le secteur BC55-100. Les moniteurs fournis seront installés sur un bras articulé de type VESA muni d'une ferrure pour le prolongateur KVM.

161.2. Souris – L'entrepreneur doit fournir avec ces moniteurs une souris permettant de sélectionner les caméras. La souris doit être reliée à une prise USB.

161.3. UCT du client – L'entrepreneur doit fournir et installer un bâti de type 2 dans l'armoire d'équipement de TVCF situé dans le secteur BC55-105.

161.4. Spécification du moniteur – L'entrepreneur doit fournir et installer un moniteur de type 2.

161.5. Configuration – Un moniteur affichera à gauche les caméras en arborescence, permettant ainsi à l'opérateur de sélectionner les caméras dans une configuration de type unique, quadruple ou répartie en six images. Les caméras autorisées sont présentées en détail à l'annexe F.

Détails d'installation des nœuds de TCF

Nœuds et armoires d'équipement associées

Généralités

L'entrepreneur doit fournir et installer de nouveaux commutateurs réseau, des nouveaux câbles à fibres optiques et CAT6, de nouvelles boîtes de raccordement et tous les modules SFP, cordons de raccordement et armoires d'équipement électronique nécessaires pour réaliser un réseau TCF complet, à l'échelle de l'établissement. Toutes les armoires doivent être groupées et étiquetées selon les normes ANSI/TIA-568.

L'entrepreneur déplacera la TVCF nécessaire et l'équipement des autres systèmes électroniques afin de fournir des armoires électroniques contenant exclusivement l'équipement du système de TVCF demandé dans le cadre de ce projet. L'entrepreneur doit déplacer temporairement l'équipement tout en le gardant fonctionnel pendant qu'il installe et déplace l'équipement pour s'assurer que les armoires abritant la TVCF ne contiennent que l'équipement connexe.

162. Nœud n° 1, archives principales (FBA-103)

L'entrepreneur doit fournir un groupe de commutateurs centraux consistant au minimum en deux commutateurs de 48 ports (voir la section 4.7) pouvant prendre en charge un minimum de 16 ports SGP de 1 Gbits/s. Outre ces commutateurs centraux, l'entrepreneur doit fournir un commutateur 10/100/1000 MBps de 48 ports empilables, de périmètre, pour la connexion des caméras liées à cet emplacement, tel que décrit à l'annexe C du présent EET. Les interrupteurs de réseau fournis seront installés dans les armoires d'équipement avec support standard de 19 po de type EIA/TIA. Toutes les caméras périphériques seront reliées directement au commutateur réseau à 48 ports du SPID. Cet interrupteur sera un prolongement logique du nœud no 1. L'entrepreneur doit fournir de nouvelles barres d'alimentation à trois prises. Deux barres d'alimentation horizontales comporteront au moins cinq prises à l'arrière et une prise à l'avant, c'est-à-dire au moins six prises en tout. L'armoire est munie d'un luminaire avant rétractable, à intensité variable, pour l'illumination des composants. La nouvelle barre d'alimentation verticale sera reliée à un circuit spécialisé doté d'une alimentation sans coupure à l'intérieur du tableau de distribution c.a. du CER.

Unité à sécurité moyenne

163. Nœud FN1 (FBA-114) Aurora

Ce nœud représente le point de terminaison de la fibre optique pour tous les autres édifices du côté à sécurité moyenne de l'institution, sauf les édifices FN11, FN12 et FN13. Les nœuds FN2 à FN10 seront reliés au noyau par l'entremise du nœud FN1. L'entrepreneur doit fournir deux commutateurs à 48 ports (voir la section 4.7) prenant en charge au moins 16 ports SFP de 1 Gbits/s chacun. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau câble à fibres optiques avec tube libre de type OS2 à 12 brins reliant le secteur FBA-114 au nœud 1 situé dans le secteur FBA-103. Tous les brins seront raccordés et étiquetés à l'intérieur des bâtis de raccordement dans les armoires d'équipement existantes.

164. Nœud FN2 (FBB-127) Borealis

Le nœud FN2 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OS1 existante. L'entrepreneur fournira deux commutateurs de réseau à 24 ports. Chaque commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par un brin de du câble à fibres optiques OS1 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Chaque interrupteur présentera une liaison d'au moins 10 Go afin de créer un commutateur virtuel. Les clients prenant en charge les moniteurs M27 à M30 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au plancher assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

165. Nœud FN3 (FBC-138) Cedar

Le nœud FN3 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OS1 existante. L'entrepreneur fournira deux commutateurs de réseau à 24 ports. Chaque commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par un brin de du câble à fibres optiques OS1 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Chaque commutateur présentera une liaison d'au moins 10 Go afin de créer un commutateur virtuel. Les clients prenant en charge les moniteurs M31 à M34 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au plancher assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

166. Nœud FN4 (FBD-205) Driftwood

Le nœud FN4 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OS1 existante. L'entrepreneur fournira deux commutateurs de réseau à 24 ports. Chaque commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par un brin de le câble à fibres optiques OS1 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Chaque commutateur présentera une liaison d'au moins 10 Go afin de créer un commutateur virtuel. Les clients prenant en charge le moniteur M35 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

167. Nœud FN5 (FBE-211) Edgewood

Le nœud FN5 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OS1 existante. L'entrepreneur fournira deux commutateurs de réseau à 48 ports. Chaque commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par un brin de le câble à fibres optiques OS1 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Chaque commutateur présentera une liaison d'au moins 10 Go afin de créer un commutateur virtuel. Les clients prenant en charge le moniteur M36 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

168. Nœud FN6 (FBF-211) Falcon

Le nœud FN6 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OS1 existante. L'entrepreneur fournira deux commutateurs de réseau à 48 ports. Chaque commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par un brin de le câble à fibres optiques OS1 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Chaque commutateur présentera une liaison d'au moins 10 Go afin de créer un commutateur virtuel. Les clients prenant en charge le moniteur M37 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

169. Nœud FN7 (FBG-211) Granite

Le nœud FN7 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OS1 existante. L'entrepreneur fournira deux commutateurs de réseau à 48 ports. Chaque commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par un brin de le câble à fibres optiques OS1 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Chaque commutateur présentera une liaison d'au moins 10 Go afin de créer un commutateur virtuel. Les clients prenant en charge le moniteur M38 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

170. Nœud FN8 (FBH-209) Horizon

Le nœud FN8 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OS1 existante. L'entrepreneur fournira deux commutateurs de réseau à 48 ports. Chaque commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par un brin du câble à fibres optiques OS1 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Chaque commutateur présentera une liaison d'au moins 10 Go afin de créer un commutateur virtuel. Les clients prenant en charge le moniteur M39 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

171. Nœud FN9 (FBJ-201) Juniper

Le nœud FN9 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OS1 existante. L'entrepreneur fournira deux commutateurs de réseau à 24 ports. Chaque commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par un brin du câble à fibres optiques OS1 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Chaque commutateur présentera une liaison d'au moins 10 Go afin de créer un commutateur virtuel. Les clients prenant en charge le moniteur M39 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

172. Nœud FN10 (FBK-151) Katimavik

Le nœud FN10 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OS1 existante. L'entrepreneur fournira un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par un brin du câble à fibres optiques OS1 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au plancher assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

173. Nœud FN11 (FBT-203) Tundra

Le nœud FN11 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OM3 existante. L'entrepreneur fournira deux commutateurs de réseau à 48 ports. Chaque commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins (chacun) de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Chaque commutateur présentera une liaison d'au moins 10 Go afin de créer un commutateur virtuel. L'entrepreneur doit fournir et installer une ASC sur bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

174. Nœud FN12 (FBU-115A) Unity

Le nœud FN12 sera relié au nœud FN11 au moyen de la fibre OM3 existante. L'entrepreneur fournira un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 (Tundra) par deux brins de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au plancher assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

175. Nœud FN13 (FBV-201A) Vista

Le nœud FN13 sera relié au nœud FN1 au moyen de la fibre OM3 existante. L'entrepreneur fournira un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au plancher assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

Unité à sécurité minimale :

176. Nœud BN1 (BC55-105) Bureau principal

Ce nœud représente le point de terminaison des fibres optiques de tous les édifices du côté à sécurité minimale de l'édifice, alors que les nœuds BN2 à BN10 se brancheront au cœur par l'entremise du nœud BN1. L'entrepreneur doit fournir deux commutateurs à 48 ports (voir la section 4.7) prenant en charge au moins 16 ports SFP de 1 Gbits/s. Les commutateurs de réseau fournis seront installés dans les armoires d'équipement avec support standard de 19 po de type EIA/TIA. L'entrepreneur doit fournir de nouvelles barres d'alimentation à trois prises. Deux barres d'alimentation horizontales comporteront au moins cinq prises à l'arrière et une à l'avant, c'est-à-dire au moins six prises en tout. L'armoire est munie d'un luminaire avant rétractable, à intensité variable, pour l'illumination des composants. La nouvelle barre d'alimentation verticale sera reliée à un circuit spécialisé doté d'une alimentation sans coupure à l'intérieur du tableau de distribution c.a. du CER. L'entrepreneur fournira et installera dans les groupes de conduits existants un nouveau câble à fibres optiques de plénum à tube libre OS2 à 24 brins reliant l'armoire d'équipement dans le secteur BC55-105 au point de terminaison des fibres FN1 situé dans le secteur FBA-114. Tous les brins des fibres seront raccordés et installés à l'intérieur d'un bâti de raccordement de fibres EIA/TIA.

177. Nœud BN2 (BC05-E113) Magasins/services d'alimentation

Le nœud BN2 sera relié au nœud BN1 au moyen de la fibre OM3 existante. L'entrepreneur fournira un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Les clients prenant en charge le moniteur M1 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au support de plancher qui permettra à tout l'équipement que renferme cette armoire de fonctionner pendant au moins 20 minutes. L'entrepreneur fournira et installera une armoire avec bâti de 19 pouces de type EIA/TIA avec support mural suspendu à la verticale pour l'équipement de ce nœud.

178. Nœud BN3 (BC12-B11) V et C

Le nœud BN3 sera relié au nœud BN1 au moyen de la fibre OM3 existante. L'entrepreneur fournira un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. Les clients prenant en charge les moniteurs M2 et M3 seront installés dans cette armoire de la manière décrite à l'annexe F. L'entrepreneur doit fournir et installer une alimentation sans coupure fixée au bâti qui permettra à tout l'équipement que renferme cette armoire de fonctionner pendant au moins 20 minutes.

179. Nœud BN4 (BC13-108) Soins de santé/AAS

Le nœud BN4 sera relié au nœud BN1 au moyen d'une nouvelle fibre OM3 à 12 brins. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau câble à fibres optiques OM3 à 12 brins entre BC13 et BC55, et placera et raccordera tous les brins dans un nouveau bâti de raccordement de fibres. L'entrepreneur doit fournir un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins du nouveau câble à fibres optiques OM3 qui est branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. L'entrepreneur doit fournir et installer une ASC sur bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire. L'entrepreneur fournira et installera une nouvelle armoire d'équipement 24RU conforme aux exigences décrites dans la section 4.14.2 de l'EET.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

180. Nœud BN5 (BC15-113) Loisirs/gymnase

Le nœud BN5 sera relié au nœud BN1 au moyen d'une nouvelle fibre OM3 à 12 brins. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau câble à fibres optiques OM3 à 12 brins entre BC15 et BC55, et placera et raccordera tous les brins dans un nouveau bâti de raccordement de fibres. L'entrepreneur doit fournir un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins du nouveau câble à fibres optiques OM3 qui est branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. L'entrepreneur doit fournir et installer une ASC sur bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire. L'entrepreneur fournira et installera une nouvelle armoire d'équipement 24RU conforme aux exigences décrites dans la section 4.14.2 de l'EET.

181. Nœud BN6 (BC16-B02) Administration

Le nœud BN6 sera relié au nœud BN1 au moyen de la fibre OM3 existante. L'entrepreneur fournira un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. L'entrepreneur doit fournir et installer une ASC sur bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire.

182. Nœud BN7 (BC19-P14) Unité 5

Le nœud BN7 sera relié au nœud BN1 au moyen de la fibre OM3 existante. L'entrepreneur fournira un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. L'entrepreneur doit fournir et installer une ASC sur bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire. L'entrepreneur fournira et installera une armoire avec bâti de 19 pouces de type EIA/TIA avec support mural suspendu à la verticale pour l'équipement de ce nœud.

183. Nœud BN8 (BC24-P27) Unité 3

Le nœud BN8 sera relié au nœud BN1 au moyen d'une nouvelle fibre OM3 à 12 brins. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau câble à fibres optiques OM3 à 12 brins entre BC24 et BC55, et placera et raccordera tous les brins dans un nouveau bâti de raccordement de fibres. L'entrepreneur doit fournir un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. L'entrepreneur doit fournir et installer une ASC sur bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire. L'entrepreneur fournira et installera une armoire avec bâti de 19 pouces de type EIA/TIA avec support mural suspendu à la verticale pour l'équipement de ce nœud.

184. Nœud BN9 (BC41-126) Édifice des programmes

Le nœud BN9 sera relié au nœud BN1 au moyen d'une nouvelle fibre OM3 à 12 brins. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau câble à fibres optiques OM3 à 12 brins entre BC41 et BC55, et placera et raccordera tous les brins dans un nouveau bâti de raccordement de fibres. L'entrepreneur doit fournir un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur. L'entrepreneur doit fournir et installer une ASC sur bâti assurant une autonomie minimale de 20 minutes pour le matériel logé dans cette armoire. L'entrepreneur fournira et installera une armoire avec bâti de 19 pouces de type EIA/TIA avec support mural suspendu à la verticale pour l'équipement de ce nœud.

185. Nœud BN10 (BC62-004) Unité de 50 lits

Le nœud BN10 sera relié au nœud BN1 au moyen d'une nouvelle fibre OM3 à 12 brins. L'entrepreneur fournira et installera un nouveau câble à fibres optiques OM3 à 12 brins entre BC62 et BC55, et placera et raccordera tous les brins dans un nouveau bâti de raccordement de fibres. L'entrepreneur doit fournir un commutateur réseau à 24 ports. Le commutateur fourni sera relié au nœud FN1 par deux brins de du câble à fibres optiques OM3 existant branché à un SFP directement à l'intérieur du commutateur.

EXIGENCES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT



FIN